

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Vendredi 20 décembre 2024

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
THOMINET Odile	1 ^{ère} Vice-Présidente
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
BRIENS Eric	Conseiller départemental
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
BRISSET Franck	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
GOURDIN Sédrick	Délégué communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
JACQUES André	CRILAN
MARGERIE Pierre	CREPAN
CONSTANT Emile	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
BRISSET Philippe	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
LIARD Carole	CFE-CGC
GROULT Eric	CFE-CGC
LELIEVRE Mathieu	CFDT

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
BOUST Dominique	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
LARUE Jean-Pierre	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
QUINGARE Didier	Personne qualifiée
CROCHEMORE Guillaume	Personne qualifiée
VIGOT François	Conseil de l'ordre des Pharmaciens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

PETITJEAN Stéphanie	Directrice de Cabinet
DERETTE Arnaud	Chef adjoint au SIDPC
MORVAN Alain	Directeur de projet EPR EDF Flamanville
LE HIR David	Directeur Flamanville 1 et 2
HEINFLING Grégory	Directeur EPR Flamanville
SCHNEBELEN Stéphanie	Communication FLAM 1 & 2
TIRAPU Mathilde	EDF
LEGRAND Philippe	EDF
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASN
BARBOT Jean-François	ASN

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane	Député
FAGNEN Sébastien	Sénateur
JEAN Antoine	Conseiller régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
BAUDRY Jean-Marc	Délégué communautaire du Cotentin
MARTIN Jean-Paul	AEPN
GAIFFE Lionel	SFEN
MAGHE Jean-Michel	SFEN
VOISIN ERIC	Chambre de commerce et d'industrie
RAMPON Jean	Sous-préfet
MARBACH Pierre	IRSN

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous et merci d'être venu pour cette CLI de fin d'année. J'ai juste deux ou trois choses à vous dire en introduction. La première, c'est que cette CLI sera filmée par Julie MARELCHAL, qui se trouve là-bas, qui est une jeune réalisatrice, qui n'est pas journaliste mais qui est documentariste, et qui prépare un documentaire sur la manière dont, en France, on vit dans les régions où le nucléaire est très présent. Il n'y a pas de parti pris, il n'y a pas d'idéologie derrière, je pense. Il s'agit simplement de réaliser un documentaire pour essayer de comprendre comment on vit au pied ou dans l'environnement des réacteurs, dans l'environnement de ce patrimoine industriel qui existe depuis Georges POMPIDOU. Je suis en train de lire un livre sur l'histoire de la Vème République, qui est absolument passionnant et on s'aperçoit que c'est quand même là que tout a démarré en France. Cela a été mis en place par Valéry GISCARD d'ESTAING. C'est lui qui l'a fait monter en puissance. Cela ne date donc pas d'hier. C'est donc un documentaire qui va être ainsi réalisé. Si certains d'entre vous refusent d'être filmés, ils peuvent le signaler à Julie, qui, de son côté, nous a adressé une demande d'autorisation en bonne et due forme. Et comme vous le savez, on n'a rien à cacher et la CLI est ouverte au public, elle est transparente, donc bienvenue à Julie.

Une deuxième chose : je vous prie de bien vouloir m'excuser, parce qu'il se peut que je reçoive un appel et que je sois obligé de m'absenter. C'est un appel qui concerne le village dont je suis maire et pour lequel, comme tous les maires le savent, il y a toujours des imprévisibles.

L'autre chose que je voulais dire : nous sommes aujourd'hui, normalement, au jour du couplage de l'EPR au réseau. Je voulais redire, sans polémique, que l'on a vécu des moments difficiles tous ensemble, des moments difficiles dans les rapports entre les partenaires de la CLI, et notamment avec EDF, des moments difficiles dus notamment à une tension concernant cette montée en puissance de l'EPR ces derniers temps. Certains d'entre vous ont pu déplorer le fait que des informations aient été données de manière très tardive à la CLI de la part de l'opérateur. Il y a eu des incompréhensions, il y a eu des tensions, comme je l'ai déjà dit. Il y a eu de nombreux articles de presse qui sont parus à tout moment dans toutes les directions et avec de nombreux propos. Il y a eu parfois des maladresses de part et d'autre. On s'en est expliqué. On a déjà commencé à s'en expliquer, notamment avec EDF, de manière paisible, de manière à

ne pas envenimer les choses, mais à en se disant les choses de manière très franche. Vous connaissez ma position, je ne suis pas dans la radicalité et je ne le serai jamais, mais je suis plutôt dans la modération, ce qui n'exclut pas les convictions. On va donc s'en expliquer. Il n'y a pas de ressentiment, mais il y a l'idée d'essayer de progresser pour que vous receviez toujours davantage une bonne information au bon moment et non pas en retard par rapport à ce que vous devez exiger en tant que membre de la CLI. J'en suis donc comptable et j'essaye de vous procurer cela le plus vite possible.

Ce que je voulais vous dire : c'est aussi important que l'on soit informé aujourd'hui de la manière dont se sont déroulés, notamment ces derniers mois, toutes les opérations au sein de l'EPR pour arriver à ce couplage d'aujourd'hui. Gregory HEINFLING ne manquera pas de vous informer en détail sur cela.

Je voulais faire une dernière remarque à propos des informations que vous recevez, que vous voyez dans les médias, que vous recevez directement par nous, la CLI : nous ne nous trouverons jamais, nous, la CLI, mais comme c'est le cas d'EDF, dans le peloton de tête de ceux qui vous informeront. Ce n'est pas la peine d'y être, parce qu'il y aura toujours des réseaux sociaux, il y aura toujours des salariés d'EDF qui préviendront les personnes de l'extérieur par des SMS grâce aux nouveaux moyens de communication. Sur cette toile incroyable que sont les réseaux sociaux, vous trouverez toujours le meilleur mais aussi très souvent le pire, et ils seront toujours en avance sur nous. Comme à l'époque où j'étais journaliste, il y aura toujours un retard par rapport à l'information non vérifiée, à l'information non sourcée et à l'information peu rigoureuse. Il y aura toujours des gens qui seront en avance, parce qu'aujourd'hui il y a les réseaux et qu'il y a le numérique pour cela. Personnellement, je pense qu'il faut que notre CLI exige d'être informée le plus vite possible, pour que nous informions tous nos membres de la CLI, mais cela, avec une information qui reste crédible, rigoureuse, sourcée. Aujourd'hui, c'est bien toute la difficulté, du fait des réseaux sociaux, qui nous doublent en permanence et qui disent parfois des choses fausses, de vous livrer les informations dans les temps, tout en vous respectant, tout en vous informant et en jouant le rôle qui est le nôtre, c'est-à-dire vous donner cette information vérifiée dans les plus brefs délais. Voilà ce que je voulais dire. La rigueur se situe aussi là. Croyez bien que la rigueur se loge dans la vitesse à laquelle on obtient l'information et celle à laquelle on vous la diffuse, mais elle est aussi dans la qualité de cette information. Voilà ce que je voulais dire pour ouvrir cette CLI. Je veux aussi vous remercier encore de la qualité des échanges que nous y avons et que nous allons avoir de nouveau aujourd'hui.

Dans un premier temps, je voulais d'abord que l'on valide le compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 septembre. Mais avant cela, il y a un petit problème de micro dans cette salle. Ainsi, si vous voulez prendre la parole, vous devez lever la main et quelqu'un passera avec un micro.

1. Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024 (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- Concernant la validation du compte rendu de l'Assemblée Générale, est-ce qu'il y a des commentaires ? Je vous rappelle que cette Assemblée Générale s'était tenue le 25 septembre dernier. Oui, il y a un commentaire. Le micro arrive. Merci de vous présenter à chaque fois.

Mme HOVNANIAN.- Béatrice HOVNANIAN, pour Nucléaire en Questions. Sur ce compte rendu, page 41, je posais la question du document qui devait être envoyé aux habitants et on m'avait répondu qu'il était prêt. J'ai alors demandé quand on le recevrait et on m'a répondu : « La semaine prochaine », donc après le 25 septembre. On m'a dit que tous les membres de la CLI le recevraient. Or, actuellement, je n'ai pas l'impression de l'avoir reçu. C'est la une première chose.

La deuxième chose, concerne les jours de disponibilité, page 46. Avant, on nous donnait les jours de disponibilité sur un certain nombre d'années. Idem, j'ai posé la question à propos de ce qu'est devenu ce document et sur la façon dont ce document est mis à jour. On m'a dit qu'on l'aurait à la prochaine CLI, mais je n'ai pas l'impression de l'avoir vu inscrit à l'ordre du jour.

De même, on avait posé des questions par rapport à la nomination de M. CROCHEMORE, qui remplaçait le poste de M. AUTRET. Or, cette question n'a pas été suivie de faits ou de remise en question. Tout cela, pour dire qu'il y a un an, on nous remerciait pour la pertinence de nos questions. Or, actuellement, j'ai plus l'impression d'être dans un Comité local de communication que dans un Comité local d'information. J'aimerais, s'agissant de ce Comité local d'information, quand on nous promet des choses, que cela soit suivi de fait et que l'on puisse avoir un suivi, que l'on puisse être dans l'information, et non pas seulement dans la communication d'EDF et comme ce fut déjà le cas lorsque l'on avait eu un document complètement inutile que nous avait projeté EDF lors du précédent Comité local d'information.

J'émet donc seulement un souhait pour que ce Comité local d'information puisse continuer à être pertinent. Merci.

M. le PRESIDENT.- Une première chose : ne vous inquiétez pas, Madame, et je vous l'assure, on ne s'inscrit pas du tout dans une démarche de communication, comme vous venez de le dire de manière un peu brutale, mais dans une démarche d'information, et j'y tiens beaucoup, et nous y tiendrons toujours. Je n'accepte pas ce qualificatif « Communication » pour notre Comité, que je trouve totalement éhonté de votre part.

Concernant la première chose que vous avez dite, à propos du document qui a été envoyé : il a été envoyé à beaucoup de monde, dans de nombreuses mairies, mais il y a peut-être eu des ratés.

M. TOUSSAINT.- Tout simplement, on avait prévu de vous l'apporter ce matin, mais on a oublié le carton. J'en suis vraiment désolé. Il était prêt, mais on est parti sans lui.

M. le PRESIDENT.- Il a été diffusé à l'ANCCLI, dans certaines mairies. C'est un oubli. Au sein du conseil départemental, au sein des ressources humaines, il y a aussi un problème organisationnel depuis quelques mois qui est très difficile à gérer. Cela a nécessité de la part de Mathieu, de Gwenaëlle, de moi-même et de quelques autres personnes énormément de travail, en tout cas beaucoup plus que d'habitude, parce qu'il manque des personnels. Pour autant, ce n'est pas pour faire de la communication à la place de l'information, mais cet oubli est simplement dû à un surcroît de travail, une submersion du travail, qui plus est dans des conditions très difficiles.

Votre deuxième point portait sur la disponibilité. Vous avez raison, on l'a demandée plusieurs fois, et peut-être allons-nous en savoir plus aujourd'hui. On l'a demandée plusieurs fois et on l'a demandée en jours et pas seulement en pourcentages. Cela date d'il y a très longtemps et on l'a toujours demandée ainsi pour avoir justement la bonne information.

Ensuite et concernant la personne qualifiée : d'abord, je reviens sur le fait que c'est une personne qui a été nommée par le président du Département, qui a le droit de faire cela, et qui l'a fait sans aucun a priori, aucun préjugé, aucune partialité. Il l'a fait parce que c'est quelqu'un qui est compétent dans le transport du nucléaire. Il n'a pas cherché à savoir a priori qui était cette personne. Il a cherché à savoir ce que cette personne avait comme qualité à nous apporter à la CLI, et cela en toute objectivité. Voilà pourquoi Jean

MORIN l'a fait. Et par rapport à ce qui a été dit sur lui dans la presse, c'est totalement faux. C'est quelqu'un qui n'est pas partial, c'est quelqu'un qui est profondément humain, honnête, et cela, je peux vous l'assurer.

De même, il y a eu la proposition d'augmenter d'une personne le groupe des personnalités qualifiées pour, effectivement, rétablir un équilibre. Je ne sais pas ce qu'a rapporté le groupe à ce sujet, mais on a bien entendu cette réflexion, on l'a écoutée, on a la prise en compte et on a offert une place supplémentaire au sein de ce groupe des personnes qualifiées, parce que, vous aviez raison, il fallait rétablir l'équilibre. Cela devrait donc se faire. Voilà ce que j'ai à vous dire.

On va démarrer.

M. ROUSSELET.- Je voudrais quand même dire un mot. Dire que cela rétablit l'équilibre, objectivement, je ne suis absolument pas d'accord, ce n'est pas du tout la situation telle qu'elle est aujourd'hui. On ajoute une place, parce que l'on essaye de récupérer une erreur. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'appel à candidature, mais, à un moment donné, il y a juste une proposition émanant d'une personne et non pas d'un collège. Je répète cela, parce que des gens du collège m'ont bien dit qu'ils n'ont jamais été concertés. Maintenant, on essaye de réparer une erreur, ce à propos de quoi on a dit que l'on était d'accord. Ce n'est pas la même chose.

M. CROCHEMORE va continuer puisqu'il a été nommé et que c'est extrêmement compliqué de revenir en arrière. Mais quand même, concernant la méthode, je reste convaincu que c'était une grosse bêtise qui a été faite. C'est-à-dire que quelqu'un a proposé une personne, qu'on l'a nommée et, aujourd'hui, on va proposer quelqu'un d'autre. Je pense que vous avez dû recevoir la candidature de Michel LABROUSSE, qui vient lui-même de l'industrie nucléaire. Je pense que sa candidature ne va pas être contestée. Simplement, il fait partie de ceux que l'on va considérer avec Global Chance, avec Bernard LAPONCHE, comme appartenant à un groupe de personnes que l'on va considérer critiques. J'espère que l'on ne va pas avoir une discussion pour savoir s'il va être accepté ou non. Simplement, cela ne rétablira pas un équilibre, ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, il y a une immense majorité de gens qui sont des défenseurs du nucléaire, et c'est leur droit. Mais il faut dire qu'il y a eu quand même une grosse bourde. Il ne faut pas dire que l'on essaye de... Non, non. Une grosse bêtise a été faite, c'est une réalité.

Ensuite et concernant le document, je pense qu'il y a un problème. On s'était engagé à ce que ce document soit dans toutes les boîtes aux lettres des personnes. C'est ce qui était prévu à l'origine. Maintenant, on en parle plus. Vous nous dites l'avoir envoyé à l'ANCCLI. Je viens de poser la question à

Yveline, on n'a rien reçu à l'ANCCLI. Donc, pour le moment, personne ne n'a vu ce document. Personne ne l'a vu. On en est à la version que l'on vous a envoyée, mais personne ne l'a vu. Je pense qu'il y a un problème sur le fond. L'autre jour, il y a également eu une remarque à propos du site internet. Oui, vous allez nous redire qu'il y a un problème de ressources humaines, et on l'entend. Simplement, il faut vraiment que l'on se remue pour que cette situation évolue réellement. Je ne sais pas ce qui se passe réellement au niveau du sein du conseil départemental à propos de la nomination de la nouvelle personne, mais on a vraiment un gros trou dans la raquette. Depuis qu'Emmanuel est parti et concernant ce site internet, comme cela a été dit l'autre jour, il n'y a toujours plus de compte-rendu, il n'y a plus rien. Les choses sont en retard. Cependant je n'accuse personne, mais je dis juste que l'on a un problème de fonctionnement général qu'il va falloir vraiment corriger.

La manière dont la nomination a été faite, le fait que l'on ne dispose toujours pas de ce document, alors qu'aujourd'hui on parle de la connexion, moi je pense qu'il y a un dysfonctionnement. Il faut le reconnaître quand cela ne va pas. Concernant la question qui a été émise par Béatrice, et je ne savais pas qu'elle allait faire cette déclaration, je pense que cela représente un vrai problème. Si on est contraint à simplement divulguer ce que l'exploitant fait, parce que nous-mêmes on ne fonctionne pas, cela signifie que l'on a un problème. J'espère que l'on va corriger cela le plus vite possible.

M. le PRESIDENT.- Merci, Yannick. Oui, on va corriger cela le plus vite possible. On est dans une situation qui est difficile. Ce document a été en partie retardé pour plein de raisons, notamment les tribunes libres qui sont... Il était prêt cet été. Je peux vous le dire, puisque c'est moi qui ai terminé de le préparer, de le couper et l'éditer. On a aussi attendu longtemps les tribunes des associations. Ensuite, il est vrai il y a eu ces dysfonctionnements au sein du conseil départemental, dysfonctionnements que je regrette. Je les regrette comme vous. On les regrette tous profondément, mais c'est une situation de vacances de plusieurs postes qui nous ont placés dans une situation qui était difficile. Croyez-nous, ce projet que j'avais... Ce projet dont toi, Yannick, tu as souligné l'importance, est un bon projet et je l'ai distribué à un certain nombre de personnes. Cependant, c'est vrai que la diffusion n'a pas été assez large. On va désormais la faire très vite en cette fin d'année, je m'y engage, mais croyez bien que l'on a vraiment fait tout ce que l'on a pu pour que la CLI continue à tourner. Mais c'est vrai que l'absence du référent nucléaire, du chargé de mission nucléaire au sein du conseil départemental depuis le mois d'avril, et pour des raisons qui sont totalement indépendantes de notre volonté, a porté un préjudice très important à l'organisation de notre CLI, parce que peu de gens ont les compétences techniques qu'il avait. Et donc, on ne recrute pas... Il est parti dans des

conditions très particulières et on ne recrute malheureusement pas dans la fonction publique des gens avec la souplesse dont on bénéficie dans le privé. On a rencontré énormément d'obstacles.

En tout cas, sur ce point, croyez en notre volonté de diffuser le document le plus vite possible et de continuer à effectuer ce travail d'information, dont j'ai rappelé dès le début qu'il était très important. Néanmoins, on entend et vous entendez nos difficultés, et on va essayer de réparer au plus vite, avec l'embauche de quelqu'un qui doit démarrer très rapidement, pour prendre ce poste et puis, avec la complétude du cabinet du président du conseil départemental. C'est sur tous ces points qu'il y avait des difficultés. On ne peut pas tout faire.

Il faut faire approuver le compte rendu. A part ces remarques que l'on a bien notées, y a-t-il d'autres réflexions sur le compte-rendu ? Non ?

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2024 est validé

2. Point sur les événements survenus sur le site de Flamanville depuis la dernière AG du 25.09.2024 : (Exploitant - ASN)

- **Niveau 0**
- **Niveau 1**
- **Falsifications sur les pièces : quel protocole du contrôle qualité est mis en place afin que cela ne se reproduise pas ? du compte rendu de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024 (CLI)**

M. le PRÉSIDENT.- Cela étant mis au point, on va aborder un premier point consacré aux Événements qui sont survenus sur le site de Flamanville depuis notre dernière assemblée générale et puis un point sur ce sujet lancinant des Falsifications des pièces. Même si on a peu d'informations sur les actions judiciaires en cours, la question centrale est : « Quel protocole du contrôle qualité est mis en place afin que cela ne se reproduise plus ? ». On peut y aller.

M. LE HIR.- Bonjour à vous. Je suis David LE HIR, directeur de la centrale de Flamanville 1&2. Je vais commencer par vous présenter les événements significatifs depuis la dernière Assemblée Générale de la CLI.

Point important, nous n'avons déclaré aucun événement significatif de sûreté de niveau 1 depuis cette dernière assemblée générale, ce qui est effectivement une note positive. Ainsi, durant l'année 2024, nous n'avons déclaré aucun événement significatif de niveau 1.

Pour l'information, information que vous pouvez retrouver sur le site internet du CNPE de Flamanville, depuis le début de l'année 2024, nous avons déclaré 28 événements significatifs de niveau 0, 4 événements significatifs radioprotection de niveau 0, 4 événements significatifs pour l'environnement, également de niveau 0, et 1 événement significatif transport de niveau 0. Ces niveaux 0, ce sont des anomalies et pour chacune de ces anomalies, nous réalisons une analyse approfondie, nous permettant de progresser en permanence sur les domaines de sûreté, de radioprotection, d'environnement. Et chacune de ces analyses approfondies fait l'objet d'une communication à l'Autorité de sûreté nucléaire. Je vous ai mis également en annexe les différents événements significatifs de niveau 0, que vous pouvez retrouver sur le site internet.

Je passe la parole à Grégory.

M. HEINFLING.- Merci David. Sur le site de Flamanville 3, nous avons un total de 48 ESS pour 2024. Lors de notre dernière CLI, nous avons à peu près 36 ESS, qui avaient été réalisés dans la première période depuis la divergence. Cela faisait donc à peu près trois ou quatre mois au moment de la CLI. Il s'agissait d'un rythme très élevé d'environ 9 ESS par mois. Et nous avons fait une analyse au-delà des analyses individuelles de chaque événement, qui, comme David en a parlé, se font sur tous les sites. Nous avons mené une analyse en profondeur de l'ensemble de ces événements pour nous interroger sur les causes profondes. Et nous avons mis des plans d'action en place, de façon à renforcer en particulier la rigueur de nos pratiques d'exploitation, donc le renforcement de la profondeur d'analyse des demandes de travaux, des revues de pairs avec des collègues expérimentés du parc qui sont venus voir nos différents opérateurs pour mieux les caler sur le niveau de rigueur attendu dans leurs pratiques, et puis un plan d'appui détaillé pour chaque service.

Ces actions ont porté leurs fruits, puisque, depuis la dernière CLI, nous avons déclaré 12 ESS et que nous avons ainsi divisé le rythme de déclarations d'événements par un peu plus que deux. Et surtout, ce qui nous satisfait, c'est que cela fait cinq semaines que nous n'avons aucun ESS, alors que dans cette période, nous avons quand même mené beaucoup, beaucoup d'activités, que ce soit de la maintenance, de l'exploitation, avec des transitoires d'essais, des mouvements sur la machine pour réaliser les différents essais dans le cadre du démarrage, qui était quand même techniquement pointu et qu'il fallait maîtriser. Sur

ces 12 ESS, nous en avons deux de niveau 1 que je vais vous présenter. Ces deux évènements de niveau 1 se sont plutôt produits au début de la période de 3 mois. On n'a pas d'événements de niveau 1 depuis maintenant deux mois.

A propos du premier évènement : comme vous nous aviez demandé de mieux localiser les évènements, je vous ai présenté une photo. Cet évènement concerne le système de générateur diesel de secours, pour gérer les situations d'urgence, dans le cas où l'on perdrait les alimentations électriques externes. Notre EPR est alimenté par quatre générateurs diesel principaux plus deux diesels dits « d'ultime secours », l'équivalent des DUS sur les tranches de Flamanville 1-2, en cas de perte de ces diesels principaux. L'évènement s'est produit sur l'un des quatre générateurs diesel principaux. Le 21 août, une modification de branchement électrique a été réalisée sur une armoire de commande de l'un des quatre générateurs principaux pour corriger une usure. A la fin de cette modification, la requalification a été réalisée sans qu'elle ne demande de démarrer le diesel. Il n'était pas requis de retester le fonctionnement du générateur diesel après cette modification. Les essais qui avaient été réalisés, qui étaient beaucoup plus locaux, ont attesté du bon fonctionnement de la modification.

Le 25 septembre, en revanche, on a réalisé un essai de démarrage, comme on en fait régulièrement, ce sont des essais périodiques, mais le diesel n'a pas démarré. Après analyse, on a envoyé nos équipes de maintenance faire un diagnostic et il est apparu qu'une cosse électrique dans l'armoire de contrôle commande était mal enclenchée sur la borne sur laquelle elle devait être branchée. Ce défaut n'est pas directement imputable à la modification qui avait été réalisée le 21 août. Mais on a ces deux éléments, ces deux interventions, qui se sont passées sur le générateur diesel.

Cet évènement n'a pas eu d'impact sur la sûreté immédiate et réelle de l'installation, puisque l'on avait ces trois autres diesels principaux qui étaient disponibles, qui ont bien démarré quand on a réalisé l'essai. Cependant, conformément à nos règles de déclaration, cet évènement a été classé de niveau 1, parce qu'on a mis quand même du temps à se rendre compte de cette indisponibilité sur un diesel. On a maintenu un peu plus longtemps que prévu une ligne de défense non disponible. Voilà en ce qui concerne ce premier évènement.

A propos du second évènement de niveau 1 : il concerne la piscine du bâtiment combustible. Vous voyez une photo, c'est la piscine de stockage des assemblages neufs et usés. Pour Flamanville 3, on n'a pas encore d'assemblage de combustibles usés dans notre piscine. L'évènement s'est passé dans cette

piscine, qui joue un rôle important pour la sûreté du combustible, puisqu'elle doit en permanence assurer le refroidissement du combustible usé qui émet de la chaleur lorsqu'il est stocké. Dans le cadre des opérations de démarrage, on avait un essai à réaliser. Et dans le cadre de cet essai, la consigne de fermeture et de consignation de deux vannes, qui assuraient l'appoint de secours en eau du bâtiment combustible, est donnée. C'est une dérogation aux spécifications techniques d'exploitation qui n'autorise pas de consigner cet appoint. En revanche, on ne s'en est pas rendu compte quand on a défini la procédure d'essai, et donc au moment de la consigne. L'essai a été réalisé, les deux vannes ont été rouvertes à la fin de l'essai. Et lors de la réalisation d'un nouvel essai, le 9 octobre, les personnes qui étaient en charge de l'essai se sont repenchées sur la procédure pour la préparer et elles se sont rendu compte que si elles fermaient ces vannes, elles étaient en dérogation aux règles d'exploitation. Elles ont donc corrigé la procédure et se sont demandé si cette procédure avait été utilisée avant et avec cette mauvaise consigne ? Elles se sont interrogées et se sont rendu compte que, lors de l'essai précédent, nous n'avions donc pas respecté, du fait de cette mauvaise consigne, les règles d'exploitation. C'est à ce titre-là que l'on déclare un événement. La sûreté n'était pas non plus en temps réel impactée par cette erreur, puisqu'on a d'autres systèmes d'appoint de la piscine qui étaient disponibles. Mais au même titre que pour l'événement précédent, on a mis longtemps à se rendre compte de cette erreur, ce qui nous a amené à classer cet événement de niveau 1.

Voilà en ce qui concerne Flamanville 3. Vous pouvez retrouver l'ensemble des événements significatifs sur le site internet dont a parlé David et dont vous trouvez les liens sur les supports qui vous ont été présentés.

M. le PRESIDENT.- Et à propos de cette question, que je disais lancinante, des falsifications depuis le scoop sorti par Reporter voici plus d'un an, je crois que vous avez prévu quelque chose. Qui s'exprime sur ce point ? L'ASN va s'exprimer en premier.

M. LAFFORGUE-MARMET.- L'objectif était de faire une présentation un peu plus large sur les aspects de contrefaçon, de falsification et de suspicion de fraude dans le domaine nucléaire, et donc de faire aussi une focalisation sur le traitement de ces soupçons ou de ces contrefaçons par l'ASN. Du coup, je vais faire une première partie un peu sur le contexte et les définitions. Ensuite, je présenterai un peu les moyens que s'est donnés l'ASN pour le contrôle de ces aspects. Je vais utiliser dès à présent l'acronyme CFS, pour Contrefaçon, Falsification, Suspicion de fraude. J'espère que vous m'en excuserez, mais c'est plus simple.

Ainsi, je vais vous parler des moyens pour le contrôle des CFS et puis des évolutions que le collège de l'ASN a souhaité faire mettre en œuvre par les exploitants en 2024.

Effectivement, les CFS n'apparaissent pas uniquement dans le domaine du nucléaire, c'est quand même quelque chose qui apparaît dans la plupart des domaines industriels. Néanmoins, dans le nucléaire, cela peut avoir des conséquences peut-être plus importantes qu'ailleurs, je ne sais pas. En tout cas, l'ASN a mis en place des moyens spécifiques et les exploitants doivent mettre en place des moyens spécifiques. Et dès le début, il y a eu des premières choses qui ont été réalisées sur cet aspect de CFS. Néanmoins, il y a eu, on peut dire, un point majeur, un tournant, qui a été la découverte des irrégularités dans le dossier Creusot-forges où, effectivement, pour un certain nombre d'équipements assez lourds, on a découvert des dossiers barrés. C'est ainsi qu'on les appelle.

A partir de ce moment-là, en 2016, l'ASN a déployé des actions spécifiquement dédiées à la prévention, déjà à la prévention des fraudes. Par exemple, si vous avez visité l'usine de Saint-Marcel, vous verrez qu'il est marqué « Interdiction d'avoir du blanco dans l'enceinte de l'usine ». Cela paraît simple, mais c'est un moyen de prévention de la fraude. Il y a la détection et puis il y a le traitement des irrégularités. Évidemment, ce n'est pas quelque chose qui est spécifique à la France. En Corée du Sud, en 2012, il y avait eu déjà des falsifications massives de certificats. Il y a quelques mois, un peu plus de quelques mois, des fabricants japonais ont aussi fait part de ce genre de suspicion de fraude. Néanmoins, au-delà de ces aspects qui sont pour certains assez anciens, il y a aussi une perspective. C'est-à-dire qu'en France, le Gouvernement a souhaité mettre en place un nouveau programme nucléaire et, du coup, cette perspective de nouveaux chantiers d'envergure oblige aussi à questionner la stratégie globale, parce que vous n'avez tout simplement pas forcément les mêmes volumes d'équipements à fabriquer, à concevoir. Ainsi, vous pouvez aussi avoir sur ce volume un effet plus important si le pourcentage de CFS reste le même. Évidemment, si le volume est plus important, cela induit plus de CFS. Cela fait partie de la troisième partie que je vous présenterai en fin de présentation.

Quelques définitions, même si je ne vais pas m'attarder sur le sujet. Effectivement, d'un point de vue juridique, la fraude n'est pas définie en tant que telle par le code pénal. Néanmoins, on peut faire référence à « Faux et usage de faux ». La définition de CFS (Contrefaçon, Falsification, Suspicion de fraude) selon l'ASN : comme je le disais, une CFS se distingue d'une erreur par son caractère intentionnel et elle regroupe les modifications, omissions ou altérations rendant un document inexact ou modifiant les caractéristiques

d'un matériel. Vous avez un aspect intentionnel et puis, après, cela peut être... Par exemple, un cas de fraude ou de suspicion de fraude qui peut survenir, c'est quelqu'un qui dit qu'il a fait une activité, qu'il est allé contrôler tel équipement, mais en réalité on s'aperçoit qu'il n'a jamais été en zone. C'est donc quand même compliqué de contrôler un équipement à distance. Cela peut être ce genre de fraude.

Il y a un concept, même s'il vaut ce qu'il vaut : le triangle de la fraude. Effectivement, pour frauder, il faut une incitation. Cette incitation peut être institutionnelle, économique, il peut y avoir un enjeu professionnel, etc. Cela, c'est la pression et puis il y a également la motivation. Il y a une opportunité. C'est-à-dire qu'il y a une défaillance à un moment donné dans le contrôle ou l'absence de sanctions qui permet de faire le geste. Et puis, il y a une justification, c'est à dire rendre le geste acceptable, et dans ce cas, il s'agit d'un aspect plutôt moral. Évidemment, pourquoi je parle de ce triangle de la fraude ? Parce que l'objectif est d'agir sur les trois petits triangles que vous voyez sur le slide, c'est-à-dire que l'on va à la fois agir sur les aspects incitation, opportunité, puis justification.

Comme dans le cadre de la sûreté nucléaire, ce sont bien les exploitants qui sont les premiers responsables de la sûreté et qu'ils doivent d'abord, bien évidemment, prévenir les fraudes, les détecter et puis prendre les mesures nécessaires lorsqu'il y a un cas qui a été mis en place pour agir sur ces cas spécifiques. Néanmoins, l'ASN a également mis en place un contrôle spécifique des exploitants et maintenant des fournisseurs sur ces aspects CFS. Quels sont les moyens pour le contrôle ? comme je le disais, il y a eu Creusot-Forges en 2016, et donc, postérieurement à Creusot Forges, l'ASN a adressé un courrier sur le sujet des CFS, leur rappelant qu'il leur appartenait de mettre en place à la fois les mesures de prévention, comme je le disais, d'abord les mesures de prévention, les mesures de détection et puis les mesures de traitement des fraudes. Il y a une demande d'informer, c'est-à-dire qu'il y a une information systématique de l'ASN dans les cas de fraude détectée. C'est-à-dire qu'à partir du moment où l'exploitant a détecté un cas potentiel de fraude, il doit d'abord informer l'ASN et ensuite partager cette information avec les autres exploitants nucléaires qui peuvent être concernés. Si, par exemple, c'est un sous-traitant, ils peuvent aussi avoir... enfin, d'autres exploitants nucléaires peuvent utiliser ce sous-traitant et donc être concernés par le cas de fraude qui a été identifié. Évidemment, il y a une demande d'information du personnel et des sous-traitants pour la mise en place d'une page destinée aux lanceurs d'alerte sur le site internet de l'ASN, mais j'en parlerai un peu plus tard.

Ici, vous trouvez les exigences de l'arrêté INB. Effectivement, il y a une exigence sur l'intégrité des données et cela fait aussi partie... Comme je le disais, l'organisation peut être aussi un frein pour la fraude. Ainsi, l'intégrité des données est aussi extrêmement importante pour pouvoir détecter et puis prévenir les cas de fraude. Comme je le disais, l'ASN a mis en place une page internet spécifique pour les signalements et les lanceurs d'alerte. D'abord, on fait un signalement. Le statut de lanceur d'alerte n'est pas donné par l'ASN, mais par la justice. Nous avons une procédure interne pour traiter ces signalements. D'abord, on garantit la protection des coordonnées de l'auteur, si elles sont connues. On détermine ensuite les actions en fonction des informations qui nous sont données par la personne. Dans le cas présent, c'est l'inspecteur en chef qui décide de ces actions. Ensuite, nous avons aussi une obligation de revenir vers la personne pour l'informer des suites que nous avons données à son signalement. C'est là quelque chose d'extrêmement générique.

Là, il s'agissait plutôt de la partie exploitant, mais après, on peut recevoir des signalements de lanceurs d'alerte ou de personnes chez les exploitants, chez les sous-traitants. Et puis, il y a l'aspect inspection. Et comme je le disais, après Creusot-Forges, on a engagé une évolution des pratiques de l'ASN, pour prendre en compte le risque de CFS. On s'est comparé à d'autres autorités, par exemple à l'autorité de la sécurité du médicament, qui avait déjà mis en œuvre un certain nombre de choses. On a mis en place une organisation pour le suivi des cas, que ce soient les cas de signalement où il s'agit d'une obligation, mais aussi pour le cas des suspicions avérées. Quand l'exploitant nous informe, on a une liste de cas et on a un certain nombre d'actions, et on suit ces actions. Il y a eu des créations d'outils pour les inspecteurs, des guides d'inspection justement pour faire des inspections sur les CFS. Et quand je dis « Inspection sur les CFS », c'est-à-dire inspection sur l'organisation que met en place l'exploitant pour prévenir, détecter et traiter les cas de CFS. Nous avons réalisé des campagnes d'inspection sur ces sujets là et pas plus tard que l'année dernière, il y a eu une campagne qui a été généralisée sur les Réacteurs à Eau Pressurisée, mais cela fait quand même depuis 2017 que c'est mis en œuvre. Et là, on l'a également étendu aux autres INB, par exemple pour Orano, pour le CSR de l'Andra, le CEA, etc. On a aussi procédé à des inspections de ces acteurs-là. Et puis, il y a un effort de sensibilisation des fournisseurs et des exploitants sur lequel je reviendrai.

En 2023, cela a représenté à peu près une cinquantaine d'inspections. Pour rappel, l'ASN fait 1 800 inspections par an. C'est quand même non négligeable. Il y a plusieurs types d'inspections. D'abord, cela peut faire suite à un sujet, c'est-à-dire que lorsque l'exploitant ou quelqu'un nous informe d'une suspicion ou d'une fraude avérée, on va faire une inspection pour constater l'étendue du sujet, quelles sont les mesures

prises par l'exploitant à ce moment-là, etc. Et d'autre part, cela peut aussi sensibiliser au risque de fraude, c'est-à-dire que l'on va voir l'exploitant pour vérifier que son organisation prend bien en compte l'aspect CFS, par exemple dans les liens qu'il a avec les fournisseurs. Par ailleurs et même si ce n'est pas spécifique aux inspections flaguées CFS, mais dans le cadre des inspections, on peut aussi aller effectuer une recherche. Par exemple, dans le cadre d'un dossier pour lequel il y a une activité en zone, on peut aller contrôler les entrées en zone pour vérifier que l'activité a bien eu lieu. En 2024 et en 2025, il y a eu et il y aura une campagne pour vérifier l'organisation des exploitants sur ce sujet.

Il y a un cas particulier qui est le cas des équipements sous pression. Les équipements sous pression et les équipements sous pression nucléaire sont soumis, quant à eux, à une réglementation particulière. C'est-à-dire qu'en plus de l'arrêté INB, ils ont un certain nombre d'arrêtés spécifiques à respecter. La Direction de l'ASN qui est chargée du sujet réalise des inspections spécifiques sur le contrôle de la fabrication. Ces inspections spécifiques ont lieu à la fois sur le contrôle direct des fabricants, c'est-à-dire que la Direction des équipements sous pression vient voir les fabricants pour vérifier leur système qualité, etc. Et cela peut être des fabricants situés à l'étranger. Par exemple, il y a eu des inspecteurs de l'ASN au Japon, sur JSW (Japan Steel Works) ou MHI (Mitsubishi Heavy Industries). Ainsi, il y a des inspections chez les fabricants.

De même, il y a des inspections des organismes habilités par l'ASN pour l'évaluation de la fabrication. Dans ce cas, il y a trois types d'ESPN. Donc il y a les ESPN N1 qui sont le circuit primaire principal et les circuits secondaires principaux et ensuite, en fonction des enjeux radiologiques associés au risque de dégradation de ces équipements, ils sont classés soit N2, soit N3. Et du coup, pour les équipements N2 et N3, historiquement, l'ASN déléguait le contrôle de la fabrication à des organismes habilités. En somme, on avait un contrôle de second niveau. On contrôlait les organismes, on vérifiait que les organismes effectuaient bien leur travail, mais c'étaient ces mêmes organismes qui allaient contrôler les fabricants d'équipements N2 et N3, pour vérifier qu'ils avaient bien mis en œuvre toutes les dispositions des arrêtés auxquels ils devaient se référer. Le contrôle direct de l'ASN était concentré historiquement sur le N1, c'est-à-dire sur le circuit primaire principal et les circuits secondaires principaux. Mais depuis quelques années, il y a eu un certain nombre de constats qui ont aussi démontré qu'il y avait des CFS potentiels parmi les fabricants de ESPN de niveau N2 et N3. L'ASN a modifié ces actions de contrôle. C'est-à-dire que l'on est allé aussi chez les fabricants des équipements de niveau N2 et N3 et on est allé aussi contrôler les fournisseurs de ces fabricants, par exemple les fonderies, parce qu'à un moment donné, votre fabricant de tuyaux reçoit un lingot,

mais ce n'est pas lui qui a fabriqué le lingot. Il a un fournisseur et l'ASN est allée contrôler ces fournisseurs. Si je prends le périmètre des ESPN, cela représente 50 inspections par an. Alors, ces 50-là ne sont pas complètement décorréées des précédentes 50. La somme ne fait donc pas 100. Néanmoins, cela démontre quand même qu'il y a un engagement assez fort de l'ASN, en tout cas de la Direction des Équipements sous Pression, sur le sujet. Et si je prends le cas de l'EPR : dans toute la phase de construction de l'EPR, il y a eu 600 inspections de l'ASN. Sur ces 600 inspections de l'ASN, il y a entre 200 et 300 inspections qui ont été réalisées sur site. Cela veut dire que tout le reste des inspections, entre 300 et 400 inspections, c'étaient des inspections de fabrication des équipements. Cela représente donc quand même une part non négligeable du travail de l'ASN.

Nous avons aussi des mesures de coercition. On a pu en parler ici-même, je pense, et à plusieurs reprises. La fraude n'est pas directement sanctionnable par l'ASN. L'ASN n'a pas le droit de sanctionner la fraude. Si l'on dispose de preuves suffisantes ou lorsque les enjeux le méritent, on envoie un signalement au procureur de la république au titre de l'article 40, l'article 40 étant un article qui dit que tout fonctionnaire qui a connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions doit le signaler au procureur de la république. Et donc évidemment, comme cela a déjà été dit dans cette assemblée plusieurs fois, l'ASN ne communique pas sur les signalements qu'elle fait, puisque ce n'est pas à nous de le faire, mais c'est du ressort du procureur. S'il y a des cas vraiment individuels sur des activités ponctuelles, la coercition peut être traitée directement par l'exploitant et le sous-traitant. A l'ASN, on analyse juste les mesures correctives et préventives qui ont été mises en place. Si par exemple, vous avez une personne qui dit avoir effectué son travail mais qui ne l'a pas fait, une fois, ponctuellement, il va y avoir ce que l'on appelle un traitement managérial. Dans ce cas, l'ASN va juste vérifier l'adéquation de ces actions avec la fraude identifiée.

En 2024, les évolutions : la position de l'ASN, comme je l'ai dit, consiste d'abord à mieux prévenir, ensuite à mieux détecter, ensuite à mieux traiter. A propos des axes de travail : le premier axe, c'est favoriser la déclaration des cas de CFS par les personnes en ayant connaissance. D'abord, on va dire qu'il faut quand même que les personnes puissent, lorsqu'elles sont témoins de ce genre de choses, le déclarer. Il y a aussi un point de confiance dans les résultats d'essais, et puis la prise en compte du risque CFS lors de la surveillance. La surveillance, c'est ce que font les organismes habilités, et puis les inspections.

Comme je le disais, il y a eu des échanges en 2024. En février 2024, le collège de l'Autorité a auditionné EDF, et il y avait deux choses. D'une part, il y avait les cas que l'on avait pu détecter ces dernières

années. C'était le premier point. Et le deuxième point : devant nous, il y a, mais cela a déjà commencé, la production d'un certain nombre d'équipements, avec un volume important, pour les nouveaux réacteurs nucléaires. A propos de ces deux faits, l'ASN a demandé à EDF de formaliser un plan d'action pour traiter ce que l'on appelle les causes profondes et d'établir aussi une stratégie pour le traitement des cas qui ont été identifiés. Le plan d'action d'EDF a été présenté à l'ASN en mars 2024 et nous avons considéré que c'était une première étape appropriée. Ce plan d'action s'inscrivait dans la durée, ce n'est pas quelque chose que l'on va pouvoir réaliser en deux jours. Le plan d'action d'EDF s'inscrit dans la durée. Ainsi, l'ASN, dans la durée, dans le cadre des inspections, va contrôler le déroulé de ce plan d'action, que cela porte sur les aspects équipements sous pression ou sur les aspects fournisseurs, ou encore que cela porte sur les aspects prévention, détection, traitement des cas de CFS.

Il a un dernier point : les actions de sensibilisation envers les fournisseurs. Depuis plusieurs années, et sans qu'il y ait forcément un lien avec les CFS, il y a un besoin qui s'était fait sentir, celui qui consiste à fournir plus d'informations aux fournisseurs sur la réglementation de la filière nucléaire, parce que c'est une réglementation spécifique que vous n'avez pas forcément dans d'autres domaines. Si vous êtes fournisseur d'équipements nucléaires, vous ne fournissez pas forcément uniquement à l'industrie nucléaire. Si l'industrie nucléaire représente 5 % de votre chiffre d'affaires, vous n'avez pas forcément connaissance de ces aspects spécifiques et vous n'allez pas forcément vous y plonger, parce que cela représente une part marginale dans votre activité. Dans le cadre des CFS, l'idée était de se dire que, peut-être, si on a une sensibilisation, si les acteurs connaissent mieux le référentiel applicable, cela permettrait aussi potentiellement d'améliorer les trois aspects que j'ai cités, donc la prévention, la détection et le traitement. Ainsi, on a pris le parti de produire un guide pédagogique, le but étant d'identifier un peu les besoins qui ont été exprimés par les entreprises en réalisant un guide assez simple qui permet de répondre à ces demandes. Il a été conçu en interne à l'ASN. Néanmoins, comme je le disais, il a aussi été réalisé en relation avec les industriels et les fournisseurs. Il a été publié en juin 2024 et il est également disponible sur internet. Il a été distribué aux fournisseurs, mais il est aussi disponible sur internet, sur le site internet de l'ASN. Et il y a maintenant une page dédiée sur le site internet de l'ASN qui regroupe tous les éléments à destination des fournisseurs, pour que les fournisseurs, s'ils le souhaitent, puissent avoir sur une seule page à la fois le guide pédagogique qui présente un peu les attendus d'un point de vue réglementaire, et puis aussi les lettres de suite, les éléments de doctrine. Les lettres de suite permettent de voir quelles sont les améliorations que l'ASN identifie pour les fournisseurs et

les éléments de doctrine permettent justement d'aller un peu plus loin dans la sensibilisation de ces fournisseurs.

Voilà en quelques mots le contrôle de l'ASN sur les aspects CFS.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup M. LAFFORGUE. Vous avez bien dit, Monsieur LAFFORGUE-MARMET, qu'il appartenait d'abord aux exploitants, premiers responsables de la sûreté, de prévenir les fraudes, de les détecter et de prendre les mesures nécessaires au traitement des cas avérés. C'est dans ce cadre-là, je le rappelle bien, qu'EDF va nous présenter sa stratégie de renforcement de lutte contre la fraude.

M. HEINFLING.- Merci, Monsieur FIDELIN. Les différentes situations de fraude et de falsification qui ont été rencontrées ont amené une réaction forte d'EDF, du groupe EDF, avec des engagements qui ont été pris par notre PDG, Luc RÉMONT, auprès de l'ASN. Le respect de ces engagements est porté au sein d'EDF par un projet spécifique de lutte contre la fraude.

Ce projet s'appuie sur trois secteurs d'action. Le premier, c'est vraiment toute la filière électronucléaire, donc toute la filière de nos partenaires industriels. Ce qui est surtout réalisé, ce sont des actions de pédagogie, donc de communication, sur les éléments qu'a présentés M. LAFFORGUE-MARMET, sur de l'accompagnement. Il y a un renforcement de nos exigences, avec l'imposition de la norme ISO 19443 pour pouvoir postuler sur certains contrats, et puis des exigences renforcées sur la maîtrise de la sous-traitance, de façon que l'on ne perde de vue à aucun moment le contrôle de la qualité réelle des fabrications par rapport à ce qui est attendu. Et puis, il y a des contrôles qui sont renforcés sur les approvisionnements des composants.

Le deuxième champ d'action porte sur la surveillance appliquée sur toutes les fabrications, avec un renforcement des dispositifs existants, avec des visites préventives dans les ateliers de fabrication qui sont renforcées, avec des visites inopinées, et puis des choses que l'on ne réalisait que sur des types de fabrication très limités, très précis, soumis à des exigences très renforcées, sont maintenant étendues. Ainsi, on s'autorise à nous rendre chez nos fournisseurs pour réaliser des contrôles non destructifs contradictoires, en disant « Vous nous avez remis des PV de contrôle dans votre dossier de fin de fabrication, mais on va réaliser nos propres contrôles sur ces fabrications ». Et puis, on contrôle également le sujet à la source, dès l'approvisionnement de la matière, puisqu'il y a quand même un certain nombre de défauts qui sont apparus, ayant une origine dès la matière de base utilisée pour la fabrication. On réalise des audits de réception de la

matière chez nos partenaires industriels, et on va réaliser des contrôles qualité chez les stockistes, chez lesquels nos fournisseurs se fournissent, nos partenaires se fournissent.

Et puis, un troisième champ d'action qui nous concerne très particulièrement, David et moi : les actions qui sont réalisées sur le parc en exploitation, avec des renforcements des actions de prévention - mais je vous détaillerai un petit peu plus tout cela – des renforcements du suivi par nos équipes des activités sur les interventions et les fabrications qui sont réalisées sur le site, et des *missionnements* de nos filières indépendantes de sûreté, qui n'étaient pas du tout sur ce champ. Vous connaissez ce dispositif, je parle des filières indépendantes de sûreté, qui réalisent des vérifications indépendantes sur la qualité de nos activités, le respect des consignes de sûreté. Elles n'allaient pas du tout sur le champ de ces fabrications, mais elles sont maintenant missionnées pour intervenir sur ce champ-là.

Comment cela se décline-t-il ? Je vais prendre l'exemple de Flamanville 3. On a une organisation locale qui est pilotée par notre directeur sûreté-qualité pour tout ce qui concerne la gestion de ce que l'on appelle les irrégularités. Les irrégularités, c'est vraiment tout ce qui n'est pas forcément encore caractérisé comme étant une fraude, mais qui, en tout cas, présente un écart à certaines règles. Notre directeur sûreté-qualité est appuyé par des correspondants irrégularités qui ont été nommés au sein des différents services métiers et qui portent les différents champs d'action que je vais vous présenter et qui jouent un rôle en particulier au sein de chaque métier dans le développement de la culture qualité et de la mise en œuvre des plans de prévention et de traitement des irrégularités. Ce plan d'action est basé sur le plan national général dont je vous ai parlé, mais il est intégré de façon détaillée sous forme d'actions très précises dans notre outil de pilotage de l'unité, qui est Caméléon Action. C'est un outil informatique qui nous sert vraiment pour piloter tout ce que l'on considère important à réaliser sur le site, pour éviter que les actions que l'on décide de réaliser dans ce champ-là ne restent pas dans des comptes rendus et se perdent. Cela rentre vraiment dans notre dispositif de pilotage et c'est passé en revue très régulièrement dans nos instances de management dans l'unité.

Parmi les actions que l'on réalise et qui sont très importantes, il y a des campagnes de sensibilisation. Je vous ai mis des exemples d'affichage. Quand vous venez à Flamanville 3, vous pouvez croiser ces différents types d'affichage. L'idée, avec ces affichages, est de bien informer l'ensemble des intervenants du site de leurs responsabilités réelles, d'où, par exemple, le fait qu'on leur rappelle bien que leur signature les engage, que ce n'est pas un geste administratif anodin. Et puis, par exemple, on fixe bien avec cela la limite

entre ce qui est le petit raccourci que l'on prend sans mauvaise intention forcément, pour que cela aille plus vite, pour faciliter son travail ou celui des collègues, et ce qui est caractérisable en fraude. Et dans le domaine nucléaire, la limite est ténue et on bascule très vite dans le domaine de la fraude. C'est absolument une exigence obligatoire dans le nucléaire. C'est pourquoi on veut bien expliquer aux gens ce qu'il en est réellement de cette limite. Cet affichage ne serait efficace, même s'il joue un rôle, bien sûr, que s'il est accompagné. Aussi, on réalise des campagnes de sensibilisation avec nos principales entreprises partenaires, avec nos propres salariés, lors des réunions d'équipe, lors des séances spéciales que l'on appelle par exemple des « Café-breaks », auxquelles on invite des collègues autour d'un café et on leur parle d'un sujet qui nous semble important. En particulier, on en a fait plusieurs sur ce sujet CFSI. Le dernier est assez récent puisqu'il date du 13 novembre 2024. Et puis, lors des actions de vérification de notre filière indépendante de sûreté, ils en profitent pour passer des messages dans les équipes sur lesquelles ils viennent réaliser leurs vérifications.

Ensuite, on a également un processus de détection et de traitement, et c'est très important. Cela utilise tous les dispositifs d'organisation de contrôle qualité que l'on a déjà, mais à propos desquels on a vraiment bien sensibilisé tout le monde sur le fait d'aller voir au-delà de la qualité pure, le geste et la régularité du geste vis-à-vis du risque de fraude. Ces dispositifs permettent de vérifier la conformité des activités et de détecter toute irrégularité. A titre d'exemple, cela a donné des résultats, des constats. En 2024, à Flamanville 3, on a réalisé trois instructions pour irrégularité. Il y a donc trois situations qui ont été jugées susceptibles d'être des irrégularités. L'une d'elle s'est révélée avérée et deux, après instruction détaillée, se sont révélées non avérées. Dans ces trois situations, deux ont été détectées par de la présence terrain et une par la surveillance que l'on a réalisée sur un prestataire. Les sujets de suspicion d'irrégularité sont à peu près toujours... Ceux qui reviennent le plus souvent, et ce sont ceux inscrits ici : une activité qui n'a pas été réalisée ou qui n'a été réalisée que partiellement,

C'est une situation que j'ai traitée moi-même vis-à-vis de l'un de nos collègues, un collègue d'EDF, et cela a fait l'objet d'un traitement managérial. Et puis, il y en a deux qui concernent des habilitations et des compétences. Ce sont des personnes qui étaient suspectées d'être intervenues sur une activité sans avoir les habilitations requises.

Quand on détecte ces situations, on a un processus qui est appliqué pour collecter les faits, ce qui amène ensuite l'instruction, l'analyse, et puis il s'agit d'en informer l'Autorité de sûreté nucléaire. Ces fiches

sont remplies et transmises à l'Autorité de sûreté nucléaire, comme l'a dit M. LAFFORGUE-MARMET. On a ensuite un suivi et un pilotage « Tête haute ». Comme lorsqu'on analyse nos événements, on analyse ces différentes situations et on le partage le plus largement possible avec nos collègues et nos homologues des autres unités, de façon à leur permettre d'être éventuellement vigilants sur des pratiques qui s'avèrent un petit peu récurrentes ou s'agissant de domaines particuliers à propos desquels on trouve qu'il y a souvent des irrégularités. Typiquement, je reçois tous les jours dans ma boîte e-mail, mais c'est aussi le cas de tous les collègues, des fiches d'irrégularité qui ont été émises sur d'autres sites, ce qui nous permet de nous dire qu'il s'est passé ceci ou cela, et d'envisager une prochaine fois de regarder ce sujet précis quand on ira faire un contrôle interne. Cela permet de tirer les leçons et de renforcer nos actions.

Voilà pour la déclinaison du plan au sein de Flamanville 3 et d'EDF en général.

M. le PRESIDENT.- Merci à l'ASN et à EDF de nous avoir donné quand même des éléments sur ces falsifications et ces fraudes, sujet dont la CLI voulait s'emparer. Il y a sûrement des questions. M. JACQUES demande la parole. Chacun à son tour.

M. HERLEM.- Bonjour, je suis Éric HERLEM, personnalité qualifiée non marquée idéologiquement. J'aurais deux petites questions. Le correspondant irrégularité, c'est quelqu'un qui a un équivalent temps plein ou ce sont des personnes qui ont cette tâche là en plus de leur travail du quotidien ?

M. le PRESIDENT.- Veuillez parler un peu plus fort, s'il vous plaît.

M. HERLEM.- Pardon, excusez-moi, je recommence. Le correspondant irrégularité, est-ce que c'est un métier temps plein ou est-ce que c'est quelqu'un qui exerce cette tâche-là en plus d'autres tâches, qu'il soit acheteur ou qu'il travaille à la qualité, par exemple ?

M. HEINFLING.- Les correspondants, ce sont des collègues qui ont d'autres missions, qui réalisent cette mission en complément de leur mission, qu'elle soit technique ou qu'elle soit liée aux achats. En revanche, ce sont des collègues qui ont du temps dégagé par rapport à leur temps de travail pour réaliser cette mission, et qui ont été spécifiquement formés et sensibilisés pour savoir comment traiter et détecter les situations, et comment former leurs collègues et les sensibiliser.

M. HERLEM.- J'ai une deuxième question : comment maîtrisez-vous la sous-traitance en cascade au niveau de la fourniture du matériel ? Pour les pièces qui ont une fonction importante pour la sûreté, est-ce que vous autorisez le fournisseur à sous-traiter sa fourniture ou est-ce que vous l'obligez dans les

spécifications techniques au passage de la commande à être en liaison directe avec vous, c'est-à-dire pour que vous ne soyez pas obligé d'aller rechercher le sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant, pour savoir qui a fourni la pièce ou la prestation ? Merci.

M. HEINFLING.- Dans les pièces qui sont ajoutées au contrat d'achat, selon le niveau de qualité requis pour la pièce fournie, il est spécifié des exigences concernant le niveau maximal de sous-traitance autorisée. Dans certains cas, cela se limite à un seul sous-traitant, tandis que dans d'autres cas, cela peut aller plus loin. En revanche, dans les phases de contractualisation, on a renforcé nos exigences sur la déclaration de la sous-traitance et sur la présentation du plan de surveillance par nos fournisseurs de leur sous-traitance et c'est sur cette chaîne de contrôles que nous nous autorisons maintenant à venir faire des audits et à venir réaliser éventuellement des contrôles contradictoires. C'est cela que l'on a renforcé, vous avez raison, parce que c'est vraiment quelque chose qui était une source de défaillance, puisqu'on perdait assez rapidement les exigences dès qu'on empilait les couches de sous-traitance.

M. JACQUES.- Le CRILAN, comme d'autres associations agréées, ont déposé plainte avec le réseau Sortir du nucléaire dans cette affaire de falsification et à partir des informations données par l'ASN auprès du procureur de la république. A partir de là, effectivement, le démarrage de l'EPR a eu lieu, mais nous n'avons pas de nouvelles de cette affaire, comme c'est le cas de beaucoup d'autres. Est-ce qu'il est possible aujourd'hui de demander à l'ASN et à l'exploitant de quelles informations ils disposent et qu'ils peuvent nous communiquer ? Merci.

M. HEINFLING.- Concernant les instructions judiciaires en cours, je ne suis malheureusement pas du tout autorisé à communiquer. J'ai moi-même très peu d'informations en détail.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je vais faire exactement la même réponse. Je pense qu'à partir du moment, comme je l'ai dit, où il y a une déclaration d'un article 40 ou même une suspicion de fraude, c'est au procureur de la République de juger si la divulgation d'informations porte atteinte ou non à la poursuite de l'enquête, des investigations. Je ne peux donc pas le dire et d'ailleurs, ce n'est pas moi qui gère ces sujets-là à l'ASN. Je n'ai moi-même pas d'informations. Néanmoins, je voudrais quand même dire que sur les aspects qui ont concerné spécifiquement l'EPR avant le démarrage, qui ont été évoqués dans cette CLI il n'y a pas si longtemps que cela, le rapport d'instruction de l'ASN qui est disponible sur le site internet de l'ASN, le rapport d'instruction sur la mise en service de l'EPR communique quand même un certain nombre d'informations. Il porte sur le nombre d'équipements concernés, il dit quels sont les équipements concernés

qui ont le plus d'impact sur la sûreté de l'installation. Ces informations, on les a données, elles sont publiques, elles sont dans le rapport d'instruction. On est vraiment allé au plus loin de ce que l'on pouvait communiquer comme informations publiques sur ces aspects-là.

M. ROUSSELET.- C'est un peu du même ressort, c'est vrai que ce qui est confidentiel, c'est l'instruction, c'est la procédure juridique, mais à l'article 40, en revanche, ce n'est pas secret. Vous pouvez parfaitement le communiquer. On a saisi un procureur. Ensuite, le parquet choisi et là, c'est pareil, c'est une information qui peut être parfaitement mise dans le domaine public. Or, aujourd'hui, on se heurte à cela, nous, parce qu'en tant qu'association, on pourrait parfaitement s'associer à une enquête, on pourrait parfaitement être partie civile. Aujourd'hui, quand il y a un article 40, on ne sait pas quel parquet est concerné. Cela pose évidemment un problème technique, puisque l'on ne peut pas aller chercher... C'est-à-dire que l'on est obligé de faire le tour de France des parquets pour leur demander s'ils sont concernés. Cela, c'est un vrai sujet de transparence, parce que cela pourrait parfaitement être transparent, rien ne s'y oppose. Ce qui est secret, c'est ce qui va se passer après. Ainsi, dire « J'ai fait un article 40 parce que je juge en tant qu'autorité de sûreté qu'il y a là un sujet » et dire parallèlement auprès de quel parquet cela a été déposé, cela pourrait parfaitement être fait, et cela faciliterait quand même le travail de la transparence et de l'information. Je pense que, sur ce point-là, il y a un effort à faire. Après, de fait, vous nous dites à propos de l'inspection que vous communiquez seulement les informations que vous pouvez communiquer, et c'est vrai que là, cela devient délicat, parce que cela peut se passer pendant l'instruction. Mais en amont, cela peut parfaitement être fait. Cela aiderait ceux qui se préoccupent de la possibilité de se porter eux-mêmes partie civile pour certains sujets.

Concernant la mise en place de tout cela, c'est évidemment une évolution extrêmement positive, mais je m'interroge quand même. Un certain nombre d'entre nous présents dans la salle avons eu la chance de participer à un colloque extrêmement passionnant il y a 15 jours, à Paris, dans lequel était abordé un premier sujet, le matin, qui portait justement sur ces questions du contrôle, sur la question des lanceurs d'alerte, etc. Et on a eu le témoignage de syndicalistes qui étaient présents, de Cadarache, d'autres syndicalistes d'EDF, et qui, visiblement, finalement, se plaignent du système qui a été mis en place, parce que cela les a amenés à des pressions psychologiques extrêmement importantes. On a eu le témoignage d'un inspecteur d'EDF qui est en conflit juridique actuellement avec EDF, un inspecteur du service de contrôle d'EDF qui dit « Depuis que j'ai simplement lancé une alerte, je suis placardisé et je suis en situation de détresse psychologique très forte ». C'est vrai qu'au Japon, quelqu'un qui commet une erreur, en général, on va même le récompenser,

parce qu'il a dénoncé le fait qu'il a commis une erreur. Il va être récompensé de sa propre erreur. Nous, on a une tendance à sanctionner ensuite. C'est vrai que c'est une vraie bêtise, parce que si on récompensait les gens qui admettent leur erreur, évidemment, on encouragerait le fait que l'erreur soit annoncée. C'est vrai que c'est un vrai problème aujourd'hui, puisque la personne qui dit avoir commis une erreur est sanctionnée. C'est donc un vrai problème. Et c'est vrai que le témoignage de l'autre jour – et d'autres personnes présentes ce jour-là pourraient le confirmer – nous a vraiment secoués, parce que voir des inspecteurs d'EDF, qui sont dans les services d'inspection, dire eux-mêmes qu'ils sont en conflit et qu'ils vont être licenciés, parce qu'ils ont dénoncé une situation qui n'était pas normale. Ce sont des situations qui concernent Tricastin pour l'une et Penly pour l'autre.

Évidemment, ce n'est pas vous qui allez pouvoir répondre, et je n'accuse personne à Flamanville. Je dis simplement que ce système se met en place, mais qu'il nous semble, pour le moment en tout cas, perfectible. En tout cas, il va falloir veiller au fait que ce système-là, qui donne la possibilité à des gens de témoigner, de dire les difficultés... Il faut vraiment se préoccuper de la méthode, de la protection de ces personnes-là ensuite et du fait que cela encourage réellement ces personnes à dire les choses quand elles existent, et qu'ensuite, elles n'en subissent pas les conséquences très difficiles. Dans le cas présent, il y avait un cas CEA et deux cas EDF qui ont été traités. Le syndicaliste représentant du CEA nous a fait peur, parce qu'il nous a dit que depuis qu'ils avaient dit des choses, ils se retrouvaient face à des problèmes.

Je souhaitais donc simplement dire qu'il faut que question soit traitée en même temps dans ses conséquences, parce que sa mise en place, pour le moment, est très intéressante, mais elle est risquée et il faut la gérer.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette intervention. Y a-t-il une autre question ?

Mme HOVNANIAN.- Deux petites choses. La première : vous nous avez dit que la limite était tenue entre le raccourci que l'on prend pour se faciliter la tâche et l'irrégularité. Cela veut dire qu'il y a certains cas où le raccourci que l'on prend pour se faciliter la tâche est permis. Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples ? C'était là une première chose.

Et la deuxième chose : cet effort de l'ASN, cette campagne de l'ASN est bien sûr très positive. Et comme l'a signalé Yannick, c'est quelque chose qui ne peut être qu'encouragé, y compris au niveau d'EDF, parce que cela nous protège tous et cela vous protège aussi. De ce fait, est-ce que l'on peut savoir quel est le pourcentage des employés et des sous-traitants et des employés des sous-traitants qui ont complètement

accès et à qui on a distribué cette feuille de l'ASN, pour leur donner la connaissance de cette capacité à pouvoir parler de fraude ? Je suppose que, dans votre cas, vous avez donné justement ces documents à tout le monde et qu'ils sont librement accessibles. Mais est-ce que les documents de l'ASN sont aussi librement accessibles, voire distribués ? Merci.

M. HEINFLING.- Merci. Concernant votre première question, cela va être difficile de vous donner une liste de choses autorisées, bien évidemment. Cependant, je peux vous donner un exemple de ce qui est vraiment pile à la limite, mais qui, peut-être, à une certaine époque, était plutôt considéré comme faisant partie du défaut d'assurance qualité, mais qui aujourd'hui basculerait plus facilement du côté de l'irrégularité. Mais très clairement, par exemple, s'agissant d'un collègue qui a besoin d'intervenir pour faire un contrôle en zone contrôlée, il doit avoir l'autorisation d'accès en zone contrôlée, ce qui nécessite une visite médicale à jour l'y autorisant. Il doit effectuer cette activité, il a fait sa visite médicale, mais très récemment, et elle n'a pas encore été injectée dans l'outil, et il va lui-même, alors qu'il n'y est pas habilité, réaliser une modification de sa date dans l'outil lui permettant d'accéder à la zone contrôlée. Dans le cas présent, il s'agit de quelque chose qui est vraiment à la limite. C'est-à-dire que, là, cela se limite pour nous à un traitement managérial, un rappel à la règle. On va lui dire que sa visite est bien à jour, qu'il a simplement modifié l'outil mais qu'il ne doit pas aller plus loin. C'est-à-dire que si sa visite médicale n'avait pas été à jour, s'il avait fait cela, il s'inscrivait alors réellement dans l'irrégularité, dans la fraude. On est donc à la limite de ce qui va s'arrêter au traitement managérial, au fait de repeindre la ligne. Néanmoins, s'il recommence, bien sûr, cela va faire l'objet d'un traitement différent. C'est cela que je peux vous donner comme limite.

M. LE HIR.- A propos des moyens d'alerte, nous avons à l'entrée du site, côté Flamanville 1&2, mais aussi côté Flamanville 3, une grande affiche en format A0 qui précise justement tous les moyens d'alerte si on constate des situations anormales sur le site durant les activités. C'est un engagement que l'on a pris auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire que d'afficher cela à destination de l'ensemble des intervenants et des visiteurs accédant aux sites.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je voulais juste réagir à ce que vous avez dit, Monsieur ROUSSELET, lors de votre premier point, sur le fait que l'ASN pouvait donner le nom des... enfin, tout du moins publier son article 40 ou donner le nom des procureurs concernés. Cependant, la Direction des affaires juridiques de l'ASN n'a pas la même vision que la vôtre. Effectivement, je vous laisserai discuter avec eux de cet aspect-là.

Quant au deuxième aspect, c'est vrai que cet aspect de la pression... En tout cas, c'était l'un des points que j'ai soulignés dans ma présentation. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut aussi favoriser la parole, justement pour pouvoir détecter mieux ce risque de CFS. C'est aussi la raison pour laquelle l'ASN a mis en place un portail de signalement et on garantit l'anonymat des personnes qui émettent un signalement sur ce portail, quel que soit leur statut. Le statut, ce n'est pas nous qui le donnons, mais à partir du moment où quelqu'un émet un signalement sur le portail, on va aller le regarder, on va interroger l'exploitant sur ce sujet-là, mais à aucun moment on ne donnera d'informations. C'est d'ailleurs un exercice un peu compliqué, parce que vous pouvez communiquer des informations qui permettent de... Si vous allez voir (quelque chose) sur un contrôle spécifique, assez rapidement, on va savoir qui l'a fait. C'est donc un peu un exercice d'équilibriste, mais on y parvient et on a vraiment cette obligation de garantir l'anonymat.

Du coup, et juste pour illustrer ce que peut être une limite ténue entre une irrégularité et une adaptation, M. BARBOT a un exemple.

M. BARBOT.- Effectivement, comme le disait M. LAFFORGUE-MARMET, lors des inspections, on est amené à faire des contrôles spécifiques sur le risque et l'irrégularité. On peut être amené à regarder les accès en zone des agents dans le cadre d'une intervention, à s'assurer qu'ils sont bien rentrés en zone, ce qui permet de justifier que cela a été réalisé. On regarde également les signatures, parce que cela peut être une source de contrôles. Et typiquement, dans un CNPE, pas dans le Cotentin mais en Haute-Normandie, dans le cadre d'une activité, d'un dossier d'intervention, on avait plusieurs intervenants, on contrôlait donc les signatures, mais pour une phase de l'activité, il y avait une signature qui ne correspondait pas au nom de l'intervenant. On s'est demandé pourquoi. Pour l'activité en question, l'agent intervenait en tenue et il n'était donc pas en capacité de faire le contrôle sur le terrain et de renseigner le document de l'autre côté. C'est l'un de ses collègues qui signait pour lui. Typiquement, pour ce genre de « écart », on demande qu'il y ait une annotation qui justifie les raisons pour lesquelles la signature ne correspond pas à l'agent. Typiquement, ce sont là des contrôles que l'on peut être amené à faire sur le terrain lors des inspections.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce chapitre ? On y a passé du temps, mais je crois que cela en valait la peine, parce qu'il y a un bon moment que les questions sont nombreuses sur ce sujet. On y a passé du temps, mais il faut essayer de tenir nos délais.

3. Point sur l'actualité du site de Flamanville 1 et 2 et sur le planning d'arrêts 2024 et 2025 – arrêt sur l'unité 1 à partir du 06.12.2024 (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Le troisième point, c'est le Point sur l'actualité du site de Flamanville 1 et 2, le planning des arrêts, notamment sur l'unité 1, qui est à l'arrêt depuis le 6 décembre dernier. Je vous laisse la parole et on essaye d'accélérer le mouvement tout en étant le plus informatif possible.

M. LE HIR.- Je vais essayer de gérer ce paradoxe. Effectivement, il s'agit d'un point d'actualité sur Flamanville 1&2, une actualité qui est essentiellement marquée par l'alternance entre les cycles de production et les arrêts de tranches. J'ai fait aussi quelques présentations pédagogiques de ce qu'est un arrêt de tranches et ce que sont les différents types d'un arrêt de tranche. Et comme vous l'avez souligné, Monsieur FIIDELIN, nous sommes en arrêt programmé sur l'unité numéro 1 depuis le 6 décembre. C'est un arrêt qui est prévu jusqu'au 17 avril 2025, avec un grand nombre d'opérations de maintenance et de modification.

De manière très synthétique, on a trois types d'arrêt de tranche. Un arrêt de tranche, à minima, est fait pour renouveler un tiers du combustible. Chaque élément de combustible fait trois cycles de production. Concernant les trois typologies d'arrêt de tranche : nous avons d'abord l'arrêt pour simple rechargement. Ainsi, comme son nom l'indique, on fait très peu d'opérations de maintenance lors de ce type d'arrêt de tranche. C'est un arrêt qui dure à peu près entre 30 et 40 jours selon le palier. Nous avons ensuite les visites partielles, comme c'est le cas actuellement sur l'unité numéro 1. C'est une alternance entre un ASR et une VP, VP comme Visite Partielle. C'est un arrêt qui dure environ 60 jours, mais cela dépend du volume d'opération qui seront programmées. Et nous avons tous les dix ans la visite décennale. C'est une spécificité du parc nucléaire français. Lors d'une visite décennale, c'est un arrêt de tranche qui dure entre trois et quatre mois. Dans ce cas, en complément du rechargement du combustible, des opérations de maintenance classiques, nous réalisons aussi des contrôles approfondis et des contrôles réglementaires sur les principaux composants de la centrale. C'est le cas pour la cuve, pour laquelle il y a une inspection renforcée des différentes soudures au niveau de la cuve. On effectue l'épreuve hydraulique du circuit primaire et on réalise aussi l'épreuve enceinte du bâtiment réacteur. Tous ces éléments sont également transmis à l'Autorité de sûreté nucléaire dès qu'ils sont réalisés.

Et à chaque visite décennale, on fait un réexamen périodique de sûreté. Et à l'occasion de ce réexamen périodique de sûreté, on implante également des modifications soit intellectuelles, donc on modifie

nos règles générales d'exploitation, ou des modifications physiques sur l'installation. C'est effectivement ce que nous ferons en 2028 et 2029 sur les réacteurs de Flamanville 1&2. A l'issue de cette visite décennale, l'ASN décide si le réacteur peut poursuivre son exploitation durant les dix prochaines années.

Concernant les différentes phases d'un arrêt de tranche : il y a une première phase de découplage, on déconnecte l'unité du réseau électrique. Ensuite, on met à l'arrêt le réacteur, on refroidit, on dépressurise le circuit primaire. Quand on refroidit, on passe à peu près de 300° à 30°. Durant la partie dépressurisation, on passe de 155 bars à la pression atmosphérique, tout cela piloté depuis la salle de commande.

Ensuite, on met en service le pont polaire. Le pont polaire, c'est un pont qui se situe juste en dessous du dôme du bâtiment réacteur, qui permet d'élever les gros composants à l'intérieur du bâtiment réacteur. La première opération, c'est effectivement de mettre en service ce pont polaire, avec notamment une mise en service réglementaire, avec des freins de sûreté et des freins de sécurité. Ensuite, on ouvre le bâtiment réacteur, c'est-à-dire que l'on soulève le tampon matériel. C'est une pièce qui fait 40 tonnes, qui mesure huit mètres de diamètre, ce qui permet de pouvoir entrer certains composants, certaines machines à l'intérieur du bâtiment réacteur.

Ensuite, on ouvre la cuve, on fait rentrer à l'intérieur du bâtiment réacteur les différents éléments qui nous permettent de pouvoir desserrer le couvercle de cuve. On lève le couvercle, c'est ce que l'on appelle « La phase d'ouverture de la cuve ». Dès que le couvercle de la cuve est retiré, on remplit la piscine qui se trouve au-dessus de la cuve, de telle façon que l'ensemble soit émergé. Cela fait un écran radiologique pour l'ensemble des intervenants qui travaillent sur ce plancher-piscine.

Ensuite, on procède au déchargement du combustible. L'ensemble des éléments combustibles sont déchargés et transférés vers le bâtiment combustible. Donc l'ensemble des éléments combustibles sont déchargés et transférés vers le bâtiment combustible. Grégory HEINFLING a évoqué tout à l'heure le bâtiment combustible à Flamanville 3. On a la même disposition à Flamanville 1&2. On transfère tout dans le bâtiment combustible, et c'est à l'intérieur du bâtiment combustible que l'on fait la permutation entre le tiers neuf et le tiers qui va rester ensuite stocké dans la piscine du bâtiment combustible.

Ensuite, une fois que le réacteur est complètement déchargé, on vidange le circuit primaire. Cela nous permettra ensuite de pouvoir réaliser les opérations d'ouverture des circuits et réaliser l'ensemble des opérations de maintenance. On passe ce que l'on appelle en « Génératrice inférieure ». C'est un langage assez technique, mais en tout cas, cela permet de pouvoir vidanger l'ensemble des circuits et faire les

ouvertures. Cela nous permet ensuite de pouvoir débiter de manière directe les opérations de maintenance et de contrôle sur l'ensemble des circuits, à la fois sur les circuits qui sont dans le circuit primaire ou connectés au circuit primaire, mais aussi les circuits qui sont situés dans la partie secondaire de l'installation, et notamment en salle des machines.

Une fois que tout est terminé en termes d'opération de maintenance sur le circuit primaire, on procède au rechargement du combustible. On réintroduit 193 assemblages dans le bâtiment réacteur. Ensuite, on procède à la fermeture du circuit primaire. On met sous vide, de façon à évacuer l'ensemble des incondensables. On remplit le circuit primaire et on le monte de manière progressive en température et en pression.

Pendant toutes ces phases-là, ont lieu un certain nombre d'essais de fonctionnement, de façon à pouvoir requalifier l'ensemble des matériels et des dispositifs de sûreté de la centrale. Tout se fait sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire. On dispose déjà d'une première non-objection sur le bilan des travaux que l'on a réalisés sur le circuit secondaire principal et le circuit primaire principale. Ensuite, on fait une demande d'autorisation des divergences, ce qui fait l'objet d'une autorisation de la part de l'Autorité de santé nucléaire.

Ensuite, c'est la dernière phase, la phase de reconnexion au réseau quand tout est terminé.

De manière directe, à propos de l'arrêt de tranche 1 qui a débuté le 6 décembre, c'est un arrêt qui est conséquent, qui dure près de quatre mois. On effectue beaucoup d'opérations de maintenance durant cet arrêt de tranche, et je vais vous en citer quelques-unes. Et nous implantons aussi des modifications qui sont associées au référentiel de sûreté VD3, (Visite décennale 3), en complément de ce qui avait pu être fait en 2018 sur ce réacteur. Il y a 13 000 opérations élémentaires à réaliser durant ces quatre mois, dont 17 000 heures de robinetterie. C'est un volume dimensionnant, qui nécessite la présence d'un grand nombre de partenaires industriels sur le site. Je vous l'ai dit, cela représente 51 dossiers de modification, avec un dossier que j'ai cité : le contrôle des nouveaux générateurs de vapeur. L'arrêt précédent était l'arrêt qui nous avait permis de remplacer les générateurs de vapeur. Je vous avais déjà expliqué cela durant une assemblée générale de la CLI. Dans le cas présent, on fait les contrôles réglementaires pour s'assurer qu'effectivement, ils fonctionnent très bien et qu'ils répondent à leurs obligations de sûreté.

Et pour ce faire, puisque c'est un arrêt dimensionnant, comme je vous ai dit, on mobilise 1 700 salariés, soit d'EDF, soit des partenaires industriels, en complément de notre nombre nominal de salariés présents sur la centrale, pour réaliser l'ensemble de ces opérations.

Quelques activités dimensionnantes de cet arrêt de tranche : dans le cadre de l'affaire Corrosion sous Contrainte – c'est une affaire sur laquelle on a pu revenir avec vous durant ces deux dernières années – nous allons faire une coupe sur un tronçon de circuit d'injection de sécurité. C'est là un engagement qu'EDF a pris auprès de l'autorité de sûreté nucléaire. On sait donc d'ores et déjà que l'on va faire cette coupe. Des contrôles ont déjà été réalisés sur cette tuyauterie, sur les soudures. Et comme on a un grand nombre, du moins quelques zones qui sont non-interprétables, par prévention, on va sur la coupe pour faire des examens destructifs au lieu de pouvoir uniquement réaliser des examens non destructifs.

Nous réalisons également des opérations de maintenance sur ce que l'on appelle des chambres RPN. Derrière ce terme « Chambres » : autour de la cuve, il y a huit puits dans lesquels on injecte... Il y a des détecteurs de flux neutronique. On appelle cela effectivement une chambre. On fait de la maintenance et du contrôle sur les détecteurs de flux neutronique. On effectue aussi une opération qui est associée à notre réexamen de sûreté. On fait alors du renforcement de l'étanchéité des batardeaux. Les batardeaux, ce sont des cloisons qui sont installées pour séparer des portions des différentes piscines à l'intérieur du bâtiment réacteur. Et pour assurer une meilleure étanchéité à l'aide de ces batardeaux, on renforce le nombre de joints statiques sur ces batardeaux. Les batardeaux sont des éléments très dimensionnants. Quand on regarde la photo en haut, à gauche, on peut facilement imaginer que cela pèse plusieurs tonnes. C'est donc une opération qui est à fort enjeu en matière de sécurité et de levage.

Je vous ai parlé des 17 000 heures de robinetterie. Dans cette robinetterie, on a des robinets un peu spécifiques, ce sont les robinets qui sont situés en génératrice inférieure, pardon pour ce terme technique. En tout cas, ce sont des robinets qui sont connectés au circuit primaire. Il y a effectivement là des enjeux de qualité, de sûreté, pour s'assurer de leur bon fonctionnement au redémarrage du réacteur.

Durant cet arrêt de tranche, on réalise plusieurs épreuves hydrauliques sur nos équipements sous pression nucléaire. Pour ce faire, on fait appel à nos collègues EDF de l'unité de logistique et de maintenance. Ils effectuent ces opérations sur l'ensemble des réacteurs en fonctionnement et de façon à pouvoir assurer la pleine efficacité de ces opérations sur des matériels et des composants qui représentent effectivement un enjeu de sûreté et de sécurité. Sur la partie secondaire, en salle des machines, nous faisons une visite

complète du corps Haute pression de la turbine, un corps qui pèse environ 80 tonnes. Il y a là également des gros enjeux de sécurité, des opérations de levage pour lesquelles on a effectué des préparations bien spécifiques. Ce sont nos collègues de la filiale EDF Arabelle Solutions, donc anciennement Général Electric qui... C'est la première opération que l'on fait avec eux depuis que cette filiale a intégré le giron d'EDF.

Et puis, sur la partie station de pompage, côté source froide de la centrale, on fait une visite complète d'un tambour filtrant. Un tambour filtrant, ce sont presque dix mètres de haut, avec des panneaux filtrants qui permettent de pouvoir filtrer l'eau qui arrive de la mer, avant que cette eau ne passe ensuite dans les différents circuits de notre source froide. Il y a une opération qui fait partie de notre maintenance préventive, là aussi avec des gros enjeux de sécurité. Vous voyez les intervenants qui sont installés dans une nacelle. C'est une opération très dimensionnante durant cet arrêt de tranche. Voilà en ce qui concernait l'unité numéro 1.

Et puis rapidement, concernant l'unité numéro 2. L'unité numéro 2 fonctionne à pleine puissance et est donc prête pour affronter les prémices de l'hiver. Elle produit actuellement 1300 MW. L'arrêt de tranche, on l'avait abordé à l'occasion de la dernière assemblée générale, s'est terminé le 14 septembre dernier. Nous avons procédé pendant une dizaine de jours à une baisse de puissance de cette unité, de façon à pouvoir réaliser une intervention sur une vanne de turbopompe alimentaire. C'est une opération que l'on a voulu préventive, de façon à pouvoir sécuriser le fonctionnement de cette vanne, puisque l'on avait une instrumentation qui pouvait laisser penser à une fragilité. Ainsi, afin de pouvoir rentrer dans la phase hivernale avec une fiabilité sans faille, nous avons préféré anticiper cette intervention et puis faire en sorte que notre unité fonctionne à 100 % jusqu'à la fin de l'hiver. Le prochain arrêt de tranche est donc actuellement callé le 6 septembre 2025, là aussi une longue durée, parce que c'est durant cet arrêt de tranche que l'on va réaliser le remplacement du générateur de vapeur sur l'unité 2. C'est la même opération que l'on avait pu réaliser fin 2022 sur l'unité numéro 1.

Pour ce faire, je vous l'avais dit durant la dernière assemblée générale, on avait réceptionné des générateurs de vapeur neufs sur le site. Cela s'est passé en mai et juin 2024. On procède actuellement au montage des tunnels et du portique. On voit la photo du portique extérieur au bâtiment réacteur, qui permet de pouvoir faire monter le générateur de vapeur et l'introduire ensuite par le tampon matériel dans le bâtiment réacteur. Et puis, il y a l'arrivée des équipes de Framatome, Orys, Kaefer, (inaudible), un groupement momentané qui est déployé pour faire cette opération dimensionnante. Les équipes vont arriver sur le site

fin mars 2025, de façon à finaliser la préparation de cette activité dimensionnante et être prêtes au mois de septembre pour débiter l'opération. On aura notamment la préparation des générateurs de vapeur neufs à compter de mi-avril, de façon à pouvoir faire en sorte que ces générateurs soient qualifiés avant de rentrer dans le bâtiment réacteur.

Je pense que j'ai terminé.

Mme THOMINET.- J'ai une question, parce que vous parlez de visite partielle, avec 60 jours en moyenne. Et là, on voit que pour la visite qui a lieu aujourd'hui, je crois que ce sont à peu près 120 jours et sur l'unité 2, c'est pareil, mais cette fois cela correspond à sept mois. Pourquoi cette différence ? C'est important de le savoir pour nous, les élus, pour estimer le potentiel que l'on a pour tout ce qui concerne le logement des travailleurs et puisque cela se chevauche en plus parfois.

M. LE HIR.- Oui, effectivement, comme je l'avais précisé, on a une durée gabarit de 60 jours, pour une visite partielle sur le palier 1300. Mais comme je vous ai dit, cela dépend ensuite du volume de maintenance, du volume de modifications que l'on implante durant ces arrêts de tranches. Dans le cas présent, il s'agit d'une visite partielle qu'on appelle l'OB des visites décennales numéro 3. C'est un langage un peu technique, mais c'est une visite partielle qui dépasse cette durée gabarit. Et puis, il y a également des temps complémentaires qui sont alloués pour les chantiers de corrosion sous contrainte. Ainsi, on dépasse le gabarit parce que l'on a des spécificités et des volumes de maintenance qui dépassent eux aussi le gabarit. Je parle là de la visite partielle de l'unité numéro 1.

Quant à l'arrêt de tranche numéro 2 de la fin 2025, comme je vous l'ai dit, il s'agit d'une opération grand carénage de remplacement des générateurs de vapeur. C'est un ASR, mais du coup, on ne fait rien d'autre en termes de maintenance pendant cet arrêt de tranche, hormis le remplacement des générateurs de vapeur. Ce remplacement des générateurs de vapeur, c'est une activité qui est calibrée sur une durée de plusieurs mois, quatre ou cinq mois. Du coup, là aussi, on sort du gabarit. On a un gros programme industriel sur Flamanville 1&2 jusqu'en 2030, parce que l'on aura aussi ensuite des visites partielles en 2026-2027. Après cela, on va rentrer dans les visites décennales en 2028 et 2029.

Mme BURNOUF.- Bonjour à tous, je suis Elisabeth BURNOUF, je suis maire adjointe de la commune de Siouville-Hague, et déléguée communautaire. Je vais pousser un peu plus loin la question de ma collègue, maire de Surtainville. En fait, l'aspect technique c'est intéressant. Nous, les communes dites d'accueil, donc Surtainville, Les Pieux, Flamanville, Siouville, on est toujours face à ce problème d'accueillir les salariés qui

viennent de l'extérieur et surtout, face à la gestion de ce problème, nous devons être en anticipation. Ce n'est pas un problème. Enfin, si, c'est un problème, mais dans le sens constructif, c'est-à-dire que je vois qu'il y a 1 700 salariés mobilisés, mais je n'ai pas la réponse sur le nombre de salariés qui viennent de l'extérieur habiter sur notre territoire. Ce serait intéressant que l'on ait ces chiffres en anticipation et puis aussi que l'on sache quel type de logement ils souhaitent avoir. Dans la commune de Siouville, on a un camping avec des mobil-homes, on a des gîtes, on a des habitats, on a... Mais on ne sait pas quel est le type d'habitat qu'ils souhaitent investir quand ils seront là, s'ils sont là trois mois, s'ils sont là quatre mois ou s'ils sont là deux ans.

On a subi l'EPR, je ne le dis pas méchamment, mais on l'a subi dans le sens où la commune et les communes aux alentours ont été un peu éteintes en termes de tourisme, parce que l'EPR est arrivé, il a investi tous les habitats et, finalement, les touristes n'avaient plus de quoi se loger. On s'est donc un peu éteint d'un point de vue touristique. Cette fois, je sais bien que ce ne sera pas le cas, mais je le dis parce que c'est important et parce qu'aujourd'hui, on ne dispose pas de ces informations. Je les ai déjà réclamées et on les a eues à un moment donné, puis j'ai l'impression que cela s'est un peu endormi, donc je le redis. Ce serait intéressant de les obtenir par anticipation, parce qu'on a aussi des soucis qui sont de l'ordre du paradoxe, mais puisque c'est la matinée paradoxe : les commissions de sécurité nous disent qu'il faut fermer notre camping pendant deux mois ou trois mois, en tout cas pendant un certain temps, mais ce mois-ci, sont arrivés des salariés qui travaillent sur le site de Flamanville et on ne leur dit pas non. On ne va pas leur dire que l'on ne peut pas les loger parce qu'on sait qu'ils ont besoin de se loger. On ne va donc pas leur dire non. Ils arrivent avec leur caravane, on ne va pas leur dire de se débrouiller. De toute façon, on va les retrouver sur des terrains privés ou ailleurs. Vous voyez, on se retrouve face à ce style de paradoxe, et on a du mal à les gérer. Aussi, je pense qu'anticiper en nous donnant des éléments en termes de nombres et de types de demandes d'habitat, c'est intéressant.

Je termine en disant que l'on sait qu'Orano va aussi grossir, on n'en est pas loin, on a régulièrement des salariés d'Orano qui logent aussi chez nous. Cela va forcément être compliqué dans les années qui viennent. Merci.

M. LE HIR.- Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à l'ensemble de vos interrogations. Effectivement, c'est aussi une discussion que l'on a eu avec madame BIHEL il y a quelques jours. Je vous donne déjà cette visibilité sur le prochain arrêt de tranche et ainsi, cela permet effectivement de pouvoir

anticiper et caler les moments où l'on peut effectivement soit mettre à disposition le camping ou soit effectivement faire des opérations de réhabilitation. On cherche avant tout, aussi bien sur Flamanville 3 que sur Flamanville 1&2, à avoir une stratégie industrielle qui concerne les salariés du Cotentin, du territoire, pour éviter de faire trop appel aux gens qui sont de grands déplacés et qui viennent spécifiquement dans le Cotentin pour faire nos opérations de maintenance. Cela présente des limites. Par exemple, quand je parle de l'opération de remplacement des générateurs de vapeur, ce sont aussi des gens qui viennent de partout en France, notamment de la vallée du Rhône. Dans ce cas, ils viennent spécifiquement pour effectuer cette opération et ils font moins appel à de la main d'œuvre locale. Cependant, on cherche autant que possible à avoir des contrats qui font appel à de la main d'œuvre locale. C'est bien pour le territoire et puis c'est bien pour nous, parce que, du coup, ces personnes sont présentes du lundi matin jusqu'au vendredi soir, voire même le samedi, au lieu d'arriver le lundi midi et repartir le vendredi midi. Tout le monde est gagnant avec ce principe-là.

Effectivement, on va poursuivre nos efforts de communication vers vous s'agissant de nos périodes d'activités particulières pour Flamanville 1&2, avec nos arrêts tranches, pour vous apporter aussi cette visibilité sur le nombre de personnes qui seront mobilisées en complément de nos effectifs et le nombre approximatif de personnes qui viendront d'ailleurs, pour que vous ayez effectivement connaissance de ces éléments-là. Ce sera la même chose pour Flamanville 3. En 2025-2026, il y aura la visite complète de Flamanville 3, qui va aussi drainer un grand nombre de partenaires industriels sur le territoire. Et tout cela, on va effectivement le compléter avec nos collègues d'Orano qui, comme vous l'avez dit, sont en aval sur le projet du cycle. Pas plus tard que cet après-midi, on va avoir une première réunion qui est présidée par le préfet de la Manche pour qu'il y ait justement cette discussion au sein du territoire et pour travailler justement sur tous ces enjeux d'hébergement, ces enjeux de mobilité, ces enjeux de compétences, et ainsi faire face à ce gros programme industriel dans le Cotentin, et notamment pour nous, du côté EDF Flamanville 1&2 et Flamanville 3.

Mme HOVNANIAN.- Trois petits points. La première chose : on avait parlé des jours de disponibilité et des taux de charge sur Flamanville 1&2, entre 2017 et 2024. Est-ce qu'on peut les avoir, sachant qu'entre 2017 et 2022, le taux de disponibilité sur Flamanville 1 était de 38 % et de 47,5 % sur Flamanville 2. Ce serait bien de les avoir actualisés. C'était là une première chose.

Pour la deuxième chose, je me permets une petite note d'humour, parce que l'humour, cela fait du bien. Est-ce que les paris sont ouverts sur les retards de travaux ? C'était cela la petite note d'humour.

Et la troisième chose : j'ai entendu un début d'élément de réponse sur le premier arrêt tranche de Flamanville 3. Vous nous dites 2025, mais est-ce que vous avez des précisions ?

M. LE HIR.- Du coup, on apportera un éclairage sur Flamanville 3. Concernant le volet disponibilité, je vais récupérer les éléments et on pourra vous les fournir ensuite. Cela étant, je ne suis pas responsable de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais effectivement, si ces éléments sont mis dans l'ordre du jour, on pourra vous les communiquer. Cependant, la disponibilité des années précédentes n'augure pas la disponibilité des années futures. Tout cela est lié effectivement à la typologie des arrêts de tranches que l'on réalise. Un arrêt de tranche avec le remplacement d'un générateur de vapeur, ce n'est pas un arrêt pour simple rechargement. C'est effectivement lié à notre programme industriel. Ce qui est important, c'est de pouvoir terminer nos arrêts programmés en temps et en heure.

Pour ce faire, et par rapport à votre note d'humour, on a fait ce qu'il fallait pour que le réacteur numéro 1 revienne sur le réseau en temps et en heure. J'ai confiance dans tout ce que l'on a préparé pour cet arrêt de tranche. La mise à l'arrêt s'est parfaitement déroulée. Sur un arrêt de tranche, il y a trois phases. La mise à l'arrêt, comme je vous l'ai expliqué. Cette-ci est terminée. Notre réacteur est complètement déchargé. Les opérations de maintenance sont déjà lancées sur le circuit primaire et le circuit secondaire. Donc, zéro retard sur cette phase de mise à l'arrêt, ce qui est bien déjà. Et ensuite, on est actuellement dans la phase de travaux. Elle va même traverser la période de Noël. Nous allons avoir des partenaires industriels, des équipes EDF qui seront mobilisées pendant cette période de fêtes, pour poursuivre ces opérations avec la plus grande efficacité possible. Et nous aurons ensuite des opérations de démarrage. Nous avons fait le retour d'expérience de nos arrêts tranches précédents, nous avons aussi été chercher de bonnes pratiques auprès de nos collègues des autres centrales pour performer encore plus sur Flamanville 1&2. Rendez-vous à une prochaine assemblée générale pour faire le point de notre arrêt de tranche unité numéro 1.

Et puis je laisse la parole à Grégory pour la partie Flamanville 3.

M. VASTEL.- Je suis Guy VASTEL de l'ACRO. Pour aller dans le même sens que Béatrice, le taux de disponibilité, j'en avais parlé, et c'est vrai qu'en tant que citoyens, Flamanville 1&2 sont faits pour produire de l'électricité. C'est donc intéressant de connaître le taux de disponibilité, la production sur plusieurs années, sachant que les réacteurs ont une vie industrielle. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait des visites partielles,

décennales, tout ce dont vous avez parlé. Ces quelques mots pour avoir une vue d'ensemble de plusieurs années, pour un certain temps, sur la disponibilité et la production d'électricité. Oui, sur 8 ans.

M. LE HIR.- Non, mais je n'ai pas de souci pour vous le communiquer, puisque ce n'est pas une donnée confidentielle.

4. Point d'actualité sur les opérations de démarrage de l'EPR (Exploitant - ASN) – **• Disponibilité de réacteurs sur le plan national**

M. HEINFLING.- Merci. Je suis vraiment très heureux de vous présenter le point d'avancement de Flamanville 3, spécifiquement aujourd'hui où les dernières opérations qui nous mènent au couplage sont en cours sur le site, et pour un couplage qui est prévu dans la journée. Cela a demandé beaucoup de travail, on a eu beaucoup de réglages à réaliser, j'en ai prévu un exemple. Mais les équipes sont extrêmement fières d'avoir atteint ce résultat, et surtout nous sommes très fiers d'avoir mené complètement le programme qui était prévu pour arriver à cette étape, de n'avoir fait aucune impasse, de n'avoir rien laissé derrière nous. Tous les sujets sont traités complètement ou alors avec un complètement de traitement qui est complètement planifié, défini, et qui viendra dès que la configuration du réacteur le permettra.

Ce que je voulais vous montrer dans un premier temps, c'est que la phase dans laquelle nous sommes aujourd'hui, la phase de couplage, ce n'est que le début, ce n'est encore qu'une étape de la phase de démarrage du réacteur EPR Flamanville 3. Concernant ce schéma que l'on suit ensemble, qui est notre fil rouge pour la présentation, c'est bien sûr un schéma simplifié. Lors de notre dernière CLI, nous étions juste après la divergence, donc on a fait ce chemin, mais on a encore tout ce chemin à parcourir pour que le réacteur soit à 100 % de puissance et puis qu'il soit déclaré au moment de la mise en service industrielle, complètement disponible pour le réseau. Il rentrera alors dans son premier cycle de production à 100 % de puissance.

Et puis comme l'a dit David, et puisque vous avez posé la question, on réalisera à l'issue de ce premier cycle le premier arrêt. C'est un arrêt assez important, qui a réglementairement des compétences similaires aux arrêts décennaux sur le parc, avec en particulier des épreuves hydrauliques, une épreuve enceinte, des

contrôles complets de la cuve. C'est obligatoire mais cela embarque aussi un certain nombre de modifications dont celle, bien sûr, que vous connaissez tous, qui est le remplacement du couvercle de cuve.

Plus précisément, vous savez que notre phase de démarrage est découpée en quatre grandes phases. Les deux premières sont complètement derrière nous. La première, c'était le chargement lui-même et les contrôles associés. La deuxième, c'étaient les essais dits précritiques, avant la divergence. Et la troisième, c'est celle dans laquelle nous sommes. Le couplage ne signe pas la fin de cette étape. C'est une étape intermédiaire. Cette phase d'essais, qui est très importante et qui comprend beaucoup d'essais, à la fois sur la partie réacteur et sur la partie turbine, est découpée en deux sous-parties. La première est limitée à 25 % de puissance et nous y sommes encore. Le réacteur, on le couple aujourd'hui. Ensuite, on l'amène à un palier de 25 % de puissance, durant lequel on a encore quelques essais à réaliser. Et puis, à la fin de ces essais, on soumettra à l'ASN notre dossier qui présentera le bilan de tous ces essais et l'ASN nous donnera ou pas son autorisation pour aller au-delà de 25 % de puissance. Ce n'est qu'alors que l'on rentrera dans la deuxième partie de cette troisième phase d'essais, qui va nous amener progressivement à 60 % de puissance. Ensuite, une fois que l'on aura réalisé l'ensemble du programme d'essai à 60 % de puissance, on entrera dans la dernière étape qui nous amènera à 100 % de puissance, qui comprend beaucoup, beaucoup d'essais, avec une étape intermédiaire qui sera également soumise à l'autorisation de l'ASN.

Je vais rentrer un petit peu plus dans le détail sur, d'une part, ce qui a déjà été réalisé et dans la phase dans laquelle nous sommes, donc la phase DEM33. C'est vraiment la phase de début de montée en puissance. On a commencé par des essais, on les appelle à puissance nulle, à très faible puissance nucléaire, 0,1 % de puissance. Ce sont des essais vraiment physiques du cœur dit corps, on a réglé les chaînes de protection nucléaire, vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de contrôle. Ensuite cette étape réalisée, on a pu légèrement monter en puissance et commencer à atteindre un niveau de puissance qui nous permet d'être indépendant en termes de production de vapeur et de lancer les premiers essais de fonctionnement des régulations du secondaire. Nous avons donc fait des essais de réglage des pompes et des bâches d'alimentation en eau, en particulier des générateurs de vapeur et des différents systèmes du circuit secondaire. Ensuite, après avoir obtenu satisfaction de ses essais, après avoir réalisé les réglages nécessaires, on a pu monter à 10% de puissance. Nous avons pu réaliser une nouvelle cartographie du cœur et nous avons pu lancer le système de production à partir de la chaleur produite dans le réacteur et nous avons pu lancer la turbine à son fonctionnement nominal, 1500 tours par minute et réaliser des essais sur l'alternateur, des tests des différents systèmes de joints, des tests de ses protections. On a injecté des

défauts et on a vérifié si les protections de l'alternateur, de la turbine et du cœur du réacteur fonctionnaient normalement.

Tout cela a entraîné beaucoup de travail pour préparer ces essais et les réaliser. Ils n'ont pas tous fonctionné du premier coup puisqu'il a été nécessaire de faire des réglages. En aucun cas, on ne s'est trouvé dans une situation où l'on a remis en cause la conception. En revanche, on a remis sur la table des réglages et on a réalisé ces réglages. De même, on a réeffectué les essais et vérifié que cela fonctionnait bien.

Les essais du type de ceux que l'on a réalisés à basse puissance et à 10 %, que l'on appelle les essais physiques du cœur, on va en faire très régulièrement. On va faire des cartographies du cœur. On va en faire à pratiquement tous nos paliers de puissance jusqu'à 100 %, et en particulier, le palier à 25 % dans lequel on va arriver rapidement va faire l'objet d'une cartographie qui sera le point final du dossier que l'on transmet à l'ASN pour autorisation d'aller au-delà.

Dans la phase dans laquelle nous sommes, nous réalisons le couplage de l'EPR au réseau. Nous allons faire cette cartographie du cœur à 25 % de puissance. Ce que je voulais vous dire : après le couplage, on va réaliser tout de suite des essais de protection de l'alternateur et de la turbine. Vous ne serez pas surpris, dans les heures qui suivent le couplage, on va découpler volontairement. On va découpler très vite, faire ce que l'on appelle un essai de protection de retour d'énergie. On fait un découplage rapide et un recouplage dans la foulée. Ensuite, on fera des mesures sur l'alternateur, en particulier pour vérifier que les paramètres que l'on a donnés au réseau sur les performances de l'alternateur sont compatibles avec les dossiers qu'ils avaient et les protections qu'ils ont prévues pour le réseau. Ce n'est encore aujourd'hui qu'un premier couplage qui n'est que le début d'une phase d'essais, phase dans laquelle on va faire beaucoup d'allers-retours à la fois sur la puissance nucléaire et à la fois sur l'alternateur.

Ensuite dans la dernière phase, celle à 60 % de puissance, on va continuer ces relevés de paramètres et on va faire des tests de variation sur la puissance du réacteur. Tous nos réacteurs sont soumis à du suivi de charge, à du suivi des besoins du réseau. On va vérifier que tout cela fonctionne bien et que toutes les chaînes de protection et de régulation permettent de suivre les appels de variation. Et puis on va faire à 60 % un arrêt automatique réacteur volontaire. On va donc le préparer et on va l'enclencher. On va faire un test d'ilotage et on fera également un test de déclenchement de turbine.

À 80 %, on soumettra un dossier à l'Autorité de sûreté, qui apportera le nouveau bilan de l'ensemble des essais réalisés. Et si nous obtenons leur raccord pour passer au-delà de 80 %, nous montrons à 100 %.

Et là, le programme est loin d'être léger, puisqu'on a énormément encore de tests de suivi de charges, de mesures de paramètres, de cartographie du cœur, de tests de variations de puissance de différentes sortes. Et on réalisera à nouveau la série des trois essais dimensionnants, avec un arrêt automatique volontaire, un déclenchement turbine et un îlotage.

Et ce n'est qu'à la fin de tout ce programme d'essais que l'on déclarera l'EPR disponible pour l'exploitation et pour les besoins du réseau, et que démarra ainsi son premier cycle d'exploitation.

Long silence

M. JACQUES.- Eh bien, aujourd'hui, effectivement, c'est un grand jour, car l'EPR Noël arrive sur le réseau électrique, mais c'est un réacteur en état futur d'achèvement qui a été autorisé par l'ASN à démarrer le 3 septembre et qui sera autorisé à fonctionner au-delà de 25 % de ses capacités, avec un couplage sur le réseau électrique réalisé aujourd'hui-même.

Mais pourquoi cette mise en service précipitée ? Imaginerait-on emménager dans une maison en VFA, gavée de graves problèmes et pour lesquels il y a une plainte sur des malfaçons et des falsifications de travaux. C'est un peu ce qui se passe avec l'EPR de Flamanville, mais en plus grave, compte tenu de la radioactivité. Pour mémoire, le couvercle de la cuve doit être changé au prochain arrêt, dans 18 mois, a priori, alors qu'il était quasi disponible avant la divergence. La cuve connaît un excès de carbone et elle a consommé ses marges de sûreté. Cependant, elle a été reconnue bonne pour le service par décret ministériel. L'instrumentation du fond de cuve, identique à celle des EPR de Taïshan, doit être reprise dans 18 mois, pour éviter la menaçante dégradation du combustible et des risques de rejet gazeux radioactifs. La perspective d'un fonctionnement à 100 % ne ferait qu'aggraver les risques alors même que le principe de précaution inscrit dans la Constitution impose une action proportionnée face aux risques. C'était le sens de notre demande d'expertise indépendante qui a été rejetée par la CLI. C'était aussi le sens de la note de Global Chance intitulée « Doutes et risques ».

Le CRILAN déplore donc que le document produit par la CLI dont on vient de parler, qui s'appelle « La Grande Saga de l'EPR », ait pu être imaginé pour empêcher une expertise indépendante, alors que la CLI en avait la prérogative. Mais tout cela, c'est sûrement une question de décision politique. Selon nos informations, l'EPR de Flamanville devrait fonctionner un an pour valider techniquement le programme des EPR2, qui en seraient la variante. Il y avait donc urgence. D'après la presse de la Manche du 17 décembre, EDF espère que la mise en exploitation de cet EPR pourra « Rassurer les marchés financiers »,

probablement pour solvabiliser le programme des six EPR2 qui en dépendraient. Mais alors, qui va rassurer la population du Cotentin, et au-delà, alors que le projet de PPI (Plan particulier d'intervention) unique pour tout le Cotentin n'avance pas et que tous ses habitants aujourd'hui n'ont pas le droit à des comprimés d'iode.

Si on suit cette logique, ce sont les bénéfices pour les marchés financiers et les risques pour la population. Le CRILAN, après avoir activé sans succès et collectivement des moyens juridiques possibles, restera vigilant.

M. ROUSSELET.- J'avais une ou deux questions pour bien comprendre. Je me rappelle une discussion que l'on a eue ici-même, dans laquelle on nous avait bien dit que le couplage avait lieu quand il y aurait l'autorisation de l'ASN à 25 %.

Un intervenant hors micro.- Inaudible

M. ROUSSELET.- Si, si, c'est ce qui a été dit. Je ne dis pas que c'est la situation d'aujourd'hui. Je dis juste qu'il y avait une corrélation qui a été chaque fois exprimée, qui était très claire, sur le fait qu'il y aurait donc connexion après l'autorisation de l'ASN. On voit qu'aujourd'hui que ce n'est pas la situation. Aussi, évidemment, cela pose question. Peut-être allez-vous pouvoir nous dire quelle sera exactement la puissance aujourd'hui au moment où il y aura la connexion ? Ce qui est sûr, c'est que la connexion, c'est un acte presque symbolique. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de... C'est un acte technique simple. Ce n'est pas du tout compliqué. En revanche, l'autorisation de passer à 25 %, quant à elle, est administrativement une démarche officielle qui marque un vrai point d'arrêt, une vraie question liée à la sûreté. Ce que je veux dire, mais c'est l'impression que j'ai, c'est que cela fait un peu « Écoutez, on va faire la connexion aujourd'hui, parce qu'il y a la CLI ». Je laisserai chacun en juger. Mais enfin, c'est vrai que cela paraît quand même assez incroyable que l'on dise « Avant la fin de l'automne », que tout le monde sait que c'est l'hiver demain matin et que cela se produise aujourd'hui. Je laisserai chacun préjuger de cette question. Simplement, ça me paraît être un peu un geste symbolique. « Voilà, on va connecter ».

Je dis cela pour bien comprendre ce qu'est la puissance aujourd'hui et pourquoi, aujourd'hui, on fait cette connexion, alors qu'on l'avait jusqu'ici liée à cette idée de validation des 25 %. Je ne comprends pas pourquoi il y a décorrélation de cela.

L'autre question, et que j'ai déjà posée à plusieurs reprises et que j'aimerais bien aussi comprendre, c'est : quel est le statut « juridique », ou administratif, des électrons qui vont sortir ? Alors, très peu

d'électrons, puisque vous nous dites déjà que cela s'arrête très vite. Pour autant, je ne parviens pas à bien comprendre. J'ai repris les documents de la CRE, les documents RTE. Il n'y aura pas de mise sur le marché de l'électricité de l'EPR avant 2028. Je n'ai pas bien compris cette histoire. Si on prend les rapports de la CRE, la Commission de régulation, ils prévoient bien l'intégration de la production d'électricité dans le domaine du marché public d'électricité en 2028. Je ne comprends pas trop ce que deviennent ces électrons par rapport à (inaudible) et quel statut ils ont, parce qu'il y en a quelques un qui vont sortir et qui vont rejoindre le réseau et je ne parviens pas à ... J'ai posé la question à plein de monde, mais personne ne parvient à me répondre comment cela se fait-il que, dans le document de la CRE, on voit apparaître « Intégration du marché public ». Et au nom de la concurrence du prix de l'électricité, cette histoire-là ne paraît pas être très claire.

J'ai une autre question annexe qui va probablement intéresser les élus, c'est cette histoire de taxe professionnelle. Est-ce qu'elle est toujours liée à la connexion ou aux 25 % qui constitue l'acte administratif, parce que je pense que cela va intéresser beaucoup de monde de comprendre ? Parce qu'on nous a dit jusqu'à présent que c'était bien l'acte administratif des 25 % qui était important, tandis que la connexion, quant à elle, n'est finalement que... Je ne sais pas qui peut avoir la réponse. Concernant la puissance aujourd'hui, quel est le statut, comment cela va-t-il se passer et pourquoi, aujourd'hui, réalise-t-on une connexion, alors que jusqu'à maintenant on nous avait dit que c'était lié à l'autorisation de l'ASN ? Il suffit de reprendre les comptes rendus, on les a sous les yeux. C'est bizarre.

Mme HOVNANIAN.- Je vais juste faire une citation, c'est écrit et on l'avait déjà évoqué lors des précédentes CLI : « 25 %, c'est la puissance à laquelle nous pourrions faire la première connexion de Flamanville 3 au réseau ». C'est page 20 du compte rendu.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne me prononcerai pas sur la puissance actuelle de l'EPR, mais je suis un peu chagriné parce qu'effectivement, on n'a jamais dit que l'autorisation de l'ASN était nécessaire pour le couplage. Donc, le 25 % PN... Effectivement, ce qui a été dit et les comptes rendus le disent, c'est que l'on couple à 25 % PN, et qu'il y a une autorisation ASN pour aller au-delà de 25 % PN. Il n'y a donc aucun lien, il n'y a strictement aucun lien entre le couplage et l'autorisation de 25 % PN. Parce que, si vous voulez, philosophiquement, le couplage, comme vous l'avez dit d'ailleurs, c'est un acte simple et il n'y a pas plus d'enjeu de sûreté au moment du couplage qu'il n'y en a eu pendant tous les essais de la turbine ces deux derniers mois. Il n'y a aucune raison pour l'ASN d'aller contrôler le couplage plus que les essais qui ont eu lieu ces deux derniers mois.

La philosophie du 25 % PN consistait vraiment à dire que l'instrumentation neutronique, même si j'exagère, c'est un peu le dernier maillon du réacteur qui n'avait pas été testé, parce que pour pouvoir tester l'instrumentation, il faut quand même des neutrons. Et pour avoir des neutrons, il faut atteindre une certaine puissance, sinon vous ne voyez rien. La philosophie était réellement celle-là. Il s'agissait de se dire qu'à l'autorisation de mise en service, on avait contrôlé un certain nombre de systèmes, ce qui permettait de s'assurer de la sûreté du réacteur, que l'on a fait l'autorisation de mise en service. L'autorisation de divergence, quant à elle, a permis de vérifier que tous les essais avec le cœur... Parce qu'il y a quand même des essais où la thermo-hydraulique joue un rôle, donc qu'il y ait ou pas du combustible dans la cuve, il s'agissait de savoir quel était l'impact. On a donc rejoué un certain nombre d'essais. Ces essais-là ont été « sanctionnés » au moment de l'autorisation de divergence. Et là, on teste toute l'instrumentation neutronique et on arrive ainsi à cette autorisation de 25 % PN. Comme l'a dit M. HEINFLING, il y a des essais spécifiques qui vont aussi avoir lieu, qui vont avoir lieu tout au long de la montée en puissance, mais il y a des essais spécifiques à 25% PN qui permettent justement d'avoir une bonne confiance dans le fonctionnement de l'instrumentation, à la fois dans le cœur du réacteur et puis celle des capteurs neutroniques situés autour. C'était vraiment là la philosophie.

D'ailleurs, si vous reprenez le schéma qui avait été présenté par le président, lors de la CLI d'avril de l'année dernière, la chronologie, c'est bien : on couple et vient ensuite l'autorisation ASN. Je me permets juste de...

Un intervenant hors micro.- Inaudible.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Si, si, je vous assure dans la chronologie c'est... En tout cas, ce qui a été présenté par l'ASN, c'est...

Un intervenant hors micro.- Inaudible.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Non, mais je préfère le dire pour qu'il n'y ait aucun doute sur le fait que jamais l'autorisation de l'ASN n'a sanctionné le couplage. Il y a toujours eu vraiment une décorrélation totale entre le couplage et l'autorisation ASN pour aller au-delà de 25 % PN.

M. HEINFLING.- J'assume le fait qu'à cette époque, on avait été très peu précis, insuffisamment précis, c'est clair. Ce que l'on a à faire dans les périodes qui sont devant nous et avant d'aller au-delà de 25 %, ce sont deux choses. Il faut effectivement réaliser ce couplage, faire les essais de protection de

l'alternateur et les mesures sur le fonctionnement de l'alternateur. Ce sont des choses qui peuvent être faites à un palier de puissance que l'on choisit à partir du moment où les régulations fonctionnent. C'est là une première chose.

Et puis, il y a également ce palier à 25 % qui est nécessaire pour faire la cartographie du cœur et qui amène à compléter le dossier que l'on remet à l'ASN, et qui nous autorisera sur cette base là, ou pas, à monter au-delà de 25 %. C'étaient donc deux choses.

Jusqu'à présent, on les imaginait simultanées, c'est-à-dire pas en même temps, mais au même palier. Il se trouve qu'aujourd'hui, nous sommes prêts pour faire les essais sur l'alternateur. Cependant, évidemment, du point de vue sûreté nucléaire, le couplage, c'est simple. Du point de vue industriel, ce n'est pas non plus une opération anodine, c'est la première fois qu'on le fait. Et on a quand même beaucoup travaillé ces dernières semaines sur l'alternateur. Les réglages dont je vous ai parlés, ils ont concerné plusieurs systèmes de l'alternateur. On y a beaucoup travaillé. De notre côté, on a besoin d'être complètement convaincus du bon fonctionnement de l'alternateur aujourd'hui. C'est pourquoi, comme on est prêt à réaliser ces tests, on les réalise aujourd'hui.

Juste pour compléter la boutade : effectivement, il y a beaucoup de corrélations, puisqu'on arrive à : 1, c'est le solstice d'hiver. 2, c'est la CLI. Et 3, c'est aussi mon anniversaire. Alors peut-être mes équipes ont-elles voulu me faire plaisir ? Mais non, très clairement il se trouve que, comme je vous l'ai dit, on a eu beaucoup de travail et ce serait vous mentir si je ne vous disais pas que l'on imaginait voici quelques mois arriver plus tôt qu'aujourd'hui. Pour autant, on a effectué tout ce travail, on n'a fait aucune impasse et on est arrivé au fait que cela se fait aujourd'hui.

M. ROUSSELET.- Nous sommes à combien de puissance aujourd'hui ?

M. HEINFLING.- On est en dessous de... On est à 17 %.

Mme HOVNANIAN.- Alors ce n'est pas 23 %

M. HEINFLING.- Non, mais on peut coupler, il n'y a pas de nécessité de coupler...

Mme HOVNANIAN.- Non mais les 23 % qui sont là, en fait ce n'est pas 23 %, c'est 17 % le couplage

M. HEINFLING.- Mais le couplage, on le fait à la puissance que l'on souhaite.

Un intervenant.- J'aurais une petite question concernant la communication, l'information adressée à la population : vous avez parlé des coupures qui vont être « normales ». Est-ce que vous avez prévenu les médias pour que l'on ne soit pas bombardé par une information disant que le couplage é échoué parce que c'est déjà coupé.

M. HEINFLING.- La Commission locale d'information est utile pour cela, parce qu'on communique cette information. C'est vraiment prévu dans le programme d'essais. Cela n'a pas d'impact pour les usagers. RTE est complètement... On a déclaré au réseau et puis on a travaillé avec le réseau. On a déclaré au réseau le programme qu'on allait réaliser. Ils savent donc très bien ce qui va se passer sur le réseau. Le réseau sera maintenu équilibré et les usagers ne verront rien de ce qui se passe.

Un intervenant.- Je parlais de la communication en direction des personnes « lambda », qui vont découvrir que cela a été couplé et découplé. En termes de communication, la CLI dispose d'un superbe site d'information, mais c'est tout.

M. HEINFLING.- En lien avec ce que vous dites, cela m'amène à répondre à l'autre question. Je ne sais pas du tout pourquoi... Concernant la CRE, etc., je ne sais pas pourquoi 2028. Cet après-midi, il y a une conférence de presse à 14 heures, avec des gens du national qui pourront probablement répondre plus précisément à cette question.

Cependant, la production prévue durant les premiers jours à la suite du couplage est bien déclarée conformément à la réglementation REMIT. Cela a donc fait l'objet d'une déclaration qui prend en compte le programme d'essais que l'on va réaliser et les cyclages que l'on va réaliser. La production est bien déclarée et, évidemment, les électrons vont sur le réseau.

M. ROUSSELET.- Cela serait bien de clarifier l'histoire du marché public de l'électricité. J'ai déjà posé cette question, et je ne parviens pas à comprendre jusqu'à présent. Le rapport, c'est le rapport de la CRE sur l'évaluation du prix du MW nucléaire. Vous pouvez le retrouver sur internet, puisqu'il est public. Il y a cette référence, le cas particulier de l'EPR Flamanville qui précise que... Au début, il y a une discussion qui a eu lieu entre EDF, RTE et La CRE sur la date de début et EDF avait dit 2035. Vous trouverez les traces, puisque c'est parfaitement écrit dans le rapport. Cela s'est terminé par : « On le mettra sur le marché en 2028 ».

M. HEINFLING.- Je ne sais pas, parce qu'en revanche, cela a bien fait l'objet d'une déclaration REMIT, qui est publique d'ailleurs.

M. ROUSSELET.- Et pour revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, je ne remettais pas du tout en cause la communication de l'ASN, mais je parlais de ce qui avait été dit ici par M. MORVAN et qui prêtait à minima à confusion, parce qu'on disait tous que c'étaient les 25 % avant la fin de l'automne.

M. HEINFLING.- Je reconnais que l'on a été imprécis cette fois-là. Pendant que j'ai le micro, je termine à propos de la dernière question concernant la taxe. Il y a déjà une partie de la fiscalité de Flamanville 3 qui est versée, ne serait-ce qu'au titre de la taxe foncière depuis déjà plusieurs années. Très clairement, la connexion au réseau déclenche une nouvelle part de cette fiscalité, indépendamment de la production. Elle est liée à la mise à disposition des deux moyens de production. Cela s'enclenche automatiquement et de façon complètement indépendante de la valeur de la production. C'est la puissance installée qui compte.

M. LUCE.- est-ce que l'on pourrait avoir le montant de la taxe foncière qui sera versé à l'Agglo? De quel montant s'agit-il ?

M. HEINFLING.- Ce n'est pas la taxe foncière, c'est la partie qui est liée à la capacité de production. Je ne l'ai pas.

M. LUCE.- Vous pourriez le communiquer à la CLI ?

M. HEINFLING.- Oui, il y a des personnes qui sont chargées de cela et on vous communiquera l'information.

M. LUCE.- On a fait un édito de la saga, et comme le collège des élus n'a rien marqué, à mon avis, c'était cela qu'il fallait marquer. On profitera de la présence des journaux pour dire combien EDF verse.

M. HEINFLING.- On vous communiquera l'information.

Mme HOVNANIAN.- Quid à propos de ce premier arrêt de tranche prévu et les travaux déjà prévus durant ce premier arrêt de tranche ainsi que ceux qui en sont exclus ?

M. HEINFLING.- Le premier point important : pour un réacteur en démarrage, le premier cycle de production est strictement limité, techniquement, à une consommation combustible très précise qui correspond à 390 jours équivalents de production pleine. Ce n'est donc pas une durée calendaire qui nous est fixée, mais c'est une consommation de combustible. Et cette consommation de combustible, elle est

comptabilisée. Même si le premier cycle commence ici, je parle du premier cycle commercial, la comptabilisation de la consommation de combustible commence bien sûr à la divergence. En somme, ces 390 jours vont se baser sur ce qui est consommé pendant la phase de montée. On a beaucoup de cyclages et des allers-retours parfois nécessaires à faire. Aussi, c'est difficile de prévoir exactement ce que l'on va consommer, et puis ensuite de ce que l'on va consommer bien sûr à 100 %. Aujourd'hui, ce que l'on sait, en estimation, c'est que ce premier cycle va durer à peu près un an.

A propos de la fin de notre programme d'essais : on est toujours dans la même posture, on a une définition très précise de notre programme à mener, on ne fera aucune impasse, on ne veut surtout pas mettre de pression à nos équipes. Aujourd'hui, ce qui a été annoncé sur la base des repères que l'on a de ce que l'on effectue sur le parc, de ce que l'on a déjà fait sur l'EPR de Flamanville 3 et de ce qui a été fait lors des démarrages à Taishan 1 et 2 et à Olkiluoto 3. Aujourd'hui, on a une estimation d'atteinte du 100 % à la fin du premier semestre 2025, à l'été 2025. C'est aujourd'hui notre meilleure estimation, mais concernant les détails, nos équipes doivent pouvoir travailler sereinement.

Le début de la VC1 dépendra de la consommation de combustible que l'on fera durant cette phase de montée. Et ensuite, le reste de la consommation disponible possible se produira là. Ce qui est évidemment difficile, c'est l'incertitude dans laquelle je vous laisse concernant le début de la VC1 qui, comme Mme BURNOUF le disait, est importante parce qu'il faut prévoir les moyens d'accueillir du monde. C'est aussi un problème pour nous pour mobiliser nos partenaires, que ce soient nos partenaires industriels ou même pour permettre à l'Autorité de sûreté de bien caler son planning d'instruction des dossiers qu'on lui soumet pour autorisation de réalisation durant cet arrêt. Du coup, nous sommes en train de travailler avec le parc sur une phase tampon, que l'on appelle d'« économie combustible », que l'on insérerait dans ce premier cycle, quelle que soit la consommation que l'on va rencontrer pendant cette phase-là qui est difficilement prévisible, de façon à pouvoir figer dès maintenant le début de cette VC1. Cela nécessite encore un peu de travail et on prévoit fin janvier d'être capable de donner un début de cet arrêt VC1 beaucoup plus précis.

C'est un arrêt, comme on l'a dit, qui embarque beaucoup d'activités équivalentes à ceux que l'on a durant une visite décennale. C'est déjà un gros arrêt rien qu'à ce titre-là. On embarque durant cet arrêt le remplacement du couvercle de cuve, vous l'avez cité, et on embarque également un certain nombre de modifications importantes qui touchent à des équipements, qui touchent à des modifications et des renforcements du contrôle commande. C'est un arrêt qui va être relativement long. A ce stade, je crois que

l'on n'a pas encore officiellement communiqué de durée. Je ne peux donc pas vous donner de date plus précise.

Mme HOVNANIAN.- Très rapidement : s'agissant du coût du premier arrêt de tranche et des coûts générés depuis les dernières estimations, est-ce que les coûts de ce premier arrêt de tranche, nécessaires pour que cet EPR soit potentiellement viable, seront intégrés au coût de construction, parce qu'on ne peut pas dire que la construction est réellement terminée avant cela ? Je sais que c'est déjà le cas pour le couvercle, mais qu'en est-il au total ?

M. HEINFLING.- Ma responsabilité consiste à exploiter ce réacteur en toute sûreté et lui donner le meilleur niveau de performance économique. Je ne suis donc pas du tout embarqué dans l'évaluation du coût de construction, ni dans les coûts équivalents de ce que représente le coût d'exploitation de l'EPR de Flamanville 3. Je ferai en sorte que vous ayez cette information rapidement, mais je ne la connais même pas personnellement.

M. le PRESIDENT.- On essaiera de l'avoir pour la prochaine CLI, parce que c'est vrai que l'aspect financier est important. Encore quelques questions. Axel FORTIN-LARIVIERE, vice-président du conseil départemental, chargé des routes notamment, demande la parole.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Oui, merci beaucoup. Je vais poursuivre dans le cadre de la question posée par Mme BURNOUF, parce que comme on est en Commission locale d'information... Cependant, je vous remercie, parce que, techniquement, on a plein d'informations, en termes de sûreté, on a plein d'informations, mais l'activité des grands industriels dans notre région, on le sait, et Mme BURNOUF l'a dit, va normalement augmenter et je me disais qu'il serait peut-être bon, effectivement, que dans les Commissions locales d'information, on prenne au moins un petit peu de temps pour parler aussi de logistique, d'impact sur le logement – et j'entends aussi par-là d'impact positif – sur les déplacements, sur les mobilités, sur plein de choses. Parce que l'on a déjà fait le tour d'un certain nombre d'industriels avec le président ou différents services pour leur demander quels étaient leurs besoins. Je pense que l'on va en parler beaucoup cet après-midi à la préfecture, je m'entraîne donc un petit peu sur cette question-là. Je pense qu'il est aussi important, comme vous ne prévoyez pas vos travaux et vos maintenances de la veille pour le lendemain... On a de la chance effectivement d'avoir des industriels qui ont des plans de réalisation de construction sur dix ou quinze ans. Je pense qu'il y a des choses que vous envisagez de faire dans dix ans sur lesquelles il y a déjà des gens qui se penchent d'un point de vue technique. Je pense que d'un point de vue logistique, et là je vais

parler à un expert en maintenance de réacteur... Cependant, l'EPR est un peu à part, parce qu'il s'agit d'un matériel un peu différent, un peu nouveau, mais pour le reste des usines, étant utilisées depuis longtemps, j'imagine que l'on a plein d'informations en ce qui concerne les besoins, les compétences, la capacité d'avoir des sous-traitances. Je pense que ce serait bien qu'on nous alimente, nous, les collectivités assez « régulièrement », parce qu'on ne vous demande pas d'être ultra précis, mais en tout cas, qu'on nous « alimente » par rapport aux embauches, aux sous-traitances, à tous ces gens qui pourraient venir et les impacts, parce qu'on se doit d'accompagner nos industries, mais à l'inverse, nos industries se doivent d'accompagner nos collectivités. Merci.

M. LE HIR.- Je vois effectivement que vous vous entraînez pour cet après-midi. Nous avons mis en place à l'issue de la phase de grand chantier de Flamanville 3 une instance de coordination territoriale. On s'est déjà réuni trois ou quatre fois dans le cadre de cette instance. Il y a un grand nombre d'élus qui participaient de façon que l'on puisse discuter des enjeux industriels d'EDF dans le territoire, notamment de Flamanville 1&2 et Flamanville 3.

J'ai évoqué le premier comité Grand projet du Cotentin qui aura lieu cet après-midi. On va voir du coup comment on maintient ou pas notre instance de coordination territoriale avec ces comités Grands projets dans le Cotentin. C'est plus dans cette instance que l'on va apporter cette visibilité sur nos enjeux industriels, le dimensionnement des ressources nécessaires pour pouvoir justement réaliser ensuite ces prochains grands rendez-vous industriels.

En tout cas, en ce qui nous concerne, oui, que ce soit en CLI... C'est vrai que jusqu'à présent, la CLI était peu portée sur ces différents sujets. On préférerait porter cela dans l'instance de coordination territoriale. Mais peu importe l'instance, en tout cas, nous, effectivement, comme vous l'avez dit, on a les éléments, on a notre programme pluriannuel de nos activités qui est connu. On sait à peu près effectivement le dimensionnement de nos prochains arrêts tranches. Grégory l'a rappelé, pour Flamanville 3, il y a une zone qu'il faut davantage sécuriser. Mais en tout cas, on peut aussi construire cette programmation pluriannuelle et il n'y a aucun souci pour communiquer tous ces éléments.

M. le PRESIDENT.- Merci, Axel, d'avoir posé cette question. Merci aussi à tous les élus. Il y a un collègue d'élus et ce n'est pas pour rien, c'est aussi pour qu'ils puissent poser ces questions-là. De fait, cela revêt une importance considérable pour notre territoire, cet impact, cette venue de personnels, et puis aussi sur les flux. C'est très important pour les mobilités, parce qu'on a quand même des routes qui sont parfois

très encombrées, notamment par des convois spéciaux, sans parler des gens qui viennent travailler. Je vous rappelle que le Département de la Manche dont Axel est vice-président a 8 000 km de route. C'est le Département qui a le plus de routes en France. C'est donc un paramètre qu'il ne faut pas négliger.

Comme les élus ont la parole, je vais la donner à Thierry LETOUZÉ, également élu du conseil départemental qui souhaite poser une question très intéressante. Cela rejoint ses préoccupations. La question porte sur les échéances en termes de fourniture d'énergie décarbonée.

M. LETOUZÉ.- Oui, merci, président. Effectivement, je vais avoir un regard un petit peu décalé sur ces bonnes nouvelles du moment. Je me réjouis effectivement que notre pays puisse se doter de ce nouvel outil de fourniture d'énergie décarbonée. C'est un sujet qui passionne certains d'entre nous au sein du conseil départemental. Et quand on parle de décarbonation, je pense que l'on a nous aussi une mission, à la CLI mais aussi dans le cadre de nos rôles d'élus, d'acculturation de la population à l'utilisation de ce nouvel indicateur qui est le bilan carbone, qui est utilisé de manière réglementaire dans beaucoup d'industries. Et je pense qu'il est temps aussi de le faire percoler au sein de la population, parce que si on considère que l'on a besoin de faire des économies dans nos consommations carbone, alors il nous faut bien comprendre le phénomène. C'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui, parce qu'à la suite de la construction de cette EPR, une construction que nous attendons effectivement depuis de nombreuses années, une construction qui a coûté – et là aussi, on a eu l'occasion de le dire et de le critiquer – plus cher que ce qui était prévu, cela représente également un autre coût, qui est le coût carbone.

Et je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse, au sein de la CLI, dans ce processus d'acculturation de la population, communiquer sur le coût carbone d'un tel monument qui est venu s'installer sur notre territoire. On en a parlé à l'occasion du Bureau qui s'est tenu l'autre jour et on a considéré effectivement que c'était une question qui était un peu difficile à mettre à l'ordre du jour aujourd'hui. D'ailleurs, je ne réclame pas une réponse aujourd'hui, parce qu'il s'agit sans doute d'une démarche qui nécessite un petit peu de préparation et un petit peu de travail de votre part. Cela passera allègrement le cap des fêtes de fin d'année et on en reparlera peut-être avant votre prochain anniversaire, (rires), mais au moins en 2025.

Et puis, il y a cette question subsidiaire qui est intéressante, même si je mesure les difficultés d'y répondre : mais s'agissant d'un tel équipement, combien de temps va-t-il devoir fournir de l'électricité avant de solder sa dette carbone due à sa construction ?

M. HEINFLING.- On n'a pas effectué cet exercice spécifique pour l'EPR. En revanche, c'est une analyse qui a été menée de manière générale sur l'ensemble des sites du parc. Et l'EPR n'est pas révolutionnaire vis-à-vis de cela.

M. LE HIR.- Effectivement, ce sujet fait partie de l'ordre du jour de cette commission. On avait prévu de vous faire une présentation rapide. Alors elle n'est pas dédiée EPR ou Flamanville 1&2. Il y a eu plusieurs études qui ont été menées. Je peux vous faire une présentation rapide, mais ensuite et pour autant, je peux aussi voir avec le bureau pour inscrire ce sujet dans l'ordre du jour d'une prochaine CLI. On aura peut-être davantage le temps de la présenter et d'échanger sur ce point. En plus, cela permettrait de pouvoir justement déjà programmer les personnes du côté EDF qui auront peut-être de meilleures capacités que Grégory et moi n'en avons pour vous présenter cette étude.

C'est une étude sur le cycle de vie d'une centrale nucléaire, donc depuis la phase d'uranium jusqu'à la... On appelle cela « Du berceau jusqu'à la tombe ». C'est effectivement une étude qui est très riche et qui permet de voir que l'industrie nucléaire est une industrie très faiblement carbonée. Mais faiblement, cela ne veut pas dire zéro carbone puisqu'en tout cas, on a du 3,7 grammes par CO₂.

Ce que je vous propose, M. FIDELIN, c'est que l'on programme cela lors de la prochaine CLI où je vous laisse voir après pour en décider en Bureau.

M. FIDELIN.- Inaudible. Tout à fait, on va prévoir à la prochaine CLI, en profondeur parce que ce n'est pas une question neutre.

M. LE HIR.- Entendu.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Je pense que c'est une très bonne opportunité de le faire spécifiquement, d'autant que les chiffres de cette semaine, à l'échelle mondiale et étant donné les besoins en électricité qui ne cessent de grandir... Nous, on sait effectivement que, grâce à cela, comme on a des besoins, on sait aussi maintenant utiliser des industries bas carbone pour produire de l'électricité, parce qu'à l'inverse, dans le monde, on n'a jamais autant consommé de charbon depuis que l'on utilise du charbon. C'est quand même effectivement très antinomique de se rendre compte que l'on est dans une vraie problématique de réchauffement climatique et que, depuis plus de dix ans, on n'a jamais autant dans le monde utilisé des ressources carbonées pour produire de l'électricité. IL faut qu'on en parle positivement par rapport aux

décisions politiques et industrielles que la France a devant elle dans les prochaines années, parce qu'il faut un peu équilibrer d'un côté les critiques, mais aussi quelque part les bonnes choses que l'on fait.

M. LE HIR.- Si le bureau l'accepte, rendez-vous le 25 février de façon que l'on puisse vous présenter ces différents éléments.

M. le PRESIDENT.- il y avait une question encore, rapidement, comme d'habitude. Il y a une question d'Éric BRIENS.

M. BRIENS.- Merci, président. Je suis Éric BRIENS, conseiller départemental. Monsieur HEINFLING, déjà, bon anniversaire. C'est un grand jour aujourd'hui. Pourquoi un grand jour ? Parce qu'évidemment, ce couplage de l'EPR était très attendu depuis un certain temps. Quant à moi, j'étais resté sur le fait que le couplage ne pouvait intervenir qu'à 25 %. Évidemment, j'ai bien entendu votre réponse et vous avez déjà répondu à une première partie de la question, mais actuellement, à l'instant T, on est à quel pourcentage au niveau du réacteur ? Merci.

M. HEINFLING.- Actuellement, on est en train de finaliser la recherche de divergence, puisque l'on avait arrêté le réacteur à la suite d'un essai, pour bien configurer le réacteur de façon à pouvoir repartir sur ce couplage. Les opérations de recherche de criticité sont en cours, donc là on est à 0 %. Dès que la criticité est atteinte, on va monter progressivement à la puissance que l'on recherche pour le couplage. Cela va se faire dans la journée, mais cela prend un petit peu de temps.

Mme THOMINET.- Très vite, une dernière question.

Mme HOVNANIAN.- Très rapidement, il y a quelque chose d'absurde à ne parler que de bilan carbone et de ne pas parler de bilan environnemental. Et de parler de bilan carbone de manière isolée, c'est juste une opération de communication encore une fois. Si on pouvait parler de bilan environnemental complet, ce serait pas mal.

Mme THOMINET.- Je pense que, oui, ce sera abordé au Bureau et on apportera les réponses ensuite. Ce sera abordé. On passe donc au point suivant. Cependant, on va inverser l'ordre de deux points. On va d'abord passer au rapport 2023 EDF-Flamanville et c'est également l'exploitant qui reprend la parole.

5. Rapport 2023 EDF Flamanville (Exploitant)

M. LE HIR.- C'est bien, vous demandez des choses qui sont déjà à l'ordre du jour. Le bilan carbone est déjà à l'ordre du jour. Je vais vous le présenter. C'est typiquement le sujet que je vous présente. Peut-être que vous ne serez pas satisfait, mais en tout cas, c'est effectivement le bilan environnemental pour l'ensemble de l'année 2023, avec l'ensemble des éléments de rejets, qu'ils soient solides ou liquides.

Ce sont des éléments qui ont été publiés avant la fin juin, comme chaque année. On a le rapport environnemental annuel pour Flamanville et puis un rapport annuel d'information plus large sur l'ensemble du site de Flamanville 1 &2 et 3.

Je vais effectivement être assez synthétique sur l'ensemble des éléments de ces deux rapports, dont le rapport environnemental. En matière de sûreté, sur les deux unités, nous avons déclaré 34 événements significatifs sur Flamanville 1&2, dont un seul a été déclaré au niveau 1. Nous l'avions présenté en CLI à ce moment-là, c'était lors d'une fin d'année. Et pour Flamanville 3, nous avons déclaré en 2023 un ESS de niveau 0.

En termes de contrôle interne EDF, nous avons sur Flamanville 1 & 2 douze auditeurs qui ont réalisé 54 audits et vérifications internes. Et pour le compte de Flamanville 3, nous avons huit auditeurs qui ont réalisé une trentaine d'audits et de vérifications. Et pour le volet de contrôle externe, donc les inspections ASN, il y a eu 28 inspections sur Flamanville 1&2, dont 9 étaient inopinées. Quant à Flamanville 3, il y a eu 16 inspections, dont 9 programmées. Dans ces 9 inspections, il y avait une inspection de revue qui a duré plusieurs jours sur le volet Achèvement et préparation de l'exploitant à exploiter ce nouveau réacteur. Et puis, il y a eu 4 inspections inopinées sur le chantier et 3 spécifiques sur le chantier du circuit secondaire principal.

En matière de sécurité, et plus spécifiquement sur le volet incendie, en termes d'événements sur Flamanville 1&2, nous avons eu trois événements incendie, des départs de feu sur un aspirateur pour l'une des situations et un chargeur de batterie pour une autre situation, plus le turbo du diesel d'ultime secours pour lequel l'événement avait été présenté en assemblée générale de la CLI. Et pour Flamanville 3, on a eu 8 événements incendie, notamment liés à des échauffements ou à un flash sur une opération électrique.

Ainsi, nous avons mené sur l'ensemble du site flamanville1&2 et 3 14 exercices avec des manœuvres du SDIS de la Manche. Cela permet effectivement aux différents pompiers de la Manche, aussi bien ceux des Pieux, mais aussi ceux des casernes situées aux alentours, de s'entraîner, de bien connaître et de s'approprier nos installations et nos procédures. Parmi ces 14 exercices, nous avons réalisé trois exercices

à dimension départementale, pour parfaire l'extension de cette appropriation. Et en matière de gestion de crise, pour nous entraîner sur le plan d'urgence interne, sur l'ensemble du site flamanville1&2 et 3 – c'est un plan d'urgence interne qui est commun aux deux unités – nous avons réalisé onze exercices de crise, chaque exercice pouvant mobiliser plus d'une centaine d'équipiers.

A propos du volet radioprotection, nous avons déclaré pour Flamanville 1&2 15 événements significatifs de radioprotection, tous de niveau 0, et deux événements significatifs de radioprotection pour Flamanville 3. Nous avons respecté nos objectifs dosimétriques pour l'ensemble des intervenants, aussi bien ceux de Flamanville 1&2 que pour ceux de Flamanville 3. Et une chose intéressante, c'est que nous n'avons aucun intervenant qui n'a reçu de dose supérieure à 12 mSv sur l'ensemble de l'année 2023. C'est ce que l'on nous demande, à nous, les exploitants, c'est-à-dire de ne pas avoir d'intervenants au-dessus de 12 mSv. Et spécifiquement sur Flamanville, aucun intervenant n'a reçu une dose supérieure à 9 mSv. Cela montre le regard, l'intérêt que l'on porte sur le suivi dosimétrique de nos différents intervenants, sachant que la limite réglementaire est toujours fixée à 20 mSv.

Concernant le volet environnement, nous avons déclaré trois événements significatifs sur Flamanville 1&2, tous de niveau 0, et également trois événements significatifs sur Flamanville 3, également tous de niveau 0. Et nous n'avons pas déclaré en 2023 d'événements sur le transport externe. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, tous ces événements sur le volet sûreté sont publiés sur notre site internet consacré à Flamanville 1&2 et à Flamanville 3.

A propos du volet des ressources humaines et des compétences, nous avons réalisé plus de 85 000 heures de formation pour l'ensemble des deux unités, donc beaucoup de formation sur simulateur pour les gens qui travaillent en salle de commande. Aussi, il y a de plus en plus de formation réalisée sur les maquettes. Nous avons 82 maquettes à Flamanville 1&2 et 3, de façon à pouvoir entraîner les acteurs de maintenance, mais aussi les gens de l'exploitation sur des opérations particulières qui ont des enjeux en termes de qualité d'intervention. Et nous avons également un chantier école qui est commun à Flamanville 1&2 et à Flamanville 3, qui permet également aussi bien à nos équipes EDF qu'à nos partenaires industriels de s'entraîner juste à temps avant de réaliser des opérations à enjeux sur nos installations. C'était là ce qui concernait le volet formation.

Concernant le volet ressources humaines, en 2023, nous avons réalisé 79 recrutements pour l'ensemble des deux unités. Et à la fin de 2023, nous avons sur le site – nous en avons encore plus en 2024 – 114 apprentis alternants dans le cadre d'études entre Bac et Bac + 5.

S'agissant du volet information, comme on est en CLI, je ne vais pas vous répéter les ordres du jour des quatre CLI de 2023. En point complémentaire, il y a presque 5 700 visiteurs qui sont venus sur le site en 2023, dont la délégation des CLI de Nogent et d'Orano.

A propos du volet Transparence et information, j'ai évoqué tout à l'heure les sites internet en complément et c'est aussi l'objet de cette présentation. On publie chaque année, avant le 1er juillet, les rapports annuels d'information et le rapport environnement.

Pour le volet environnement, je vais aussi solliciter le soutien de Carlo LAPOUS, ici présent. Nous avons en ce qui concerne le volet déchets différents types de déchets, notamment de déchets radioactifs. Vous voyez ici, sur la colonne de gauche, les types de déchets, donc les filtres d'eau, les filtres d'air. Chaque type de déchet a son conditionnement bien défini, des fûts, des coques, et puis un niveau d'activité associé. Et on suit ensuite les volumes de ces déchets. Ici, il s'agit de l'ensemble des valeurs des déchets qui ont été soit évacués, soit en attente de conditionnement, soit en attente d'expédition. Je vais effectivement vous faire grâce de l'énoncé de tous les volumes. Ce qui est important à souligner, c'est qu'il y a une volonté de pouvoir évacuer le plus possible nos déchets du site, de façon qu'ils puissent ensuite aller vers les différents sites de traitement et de stockage appropriés. Cela peut être à Centraco, dans le sud de la France, l'Andra ou ICEDA, qui est situé près du Bugey.

A propos du volet des déchets non radioactifs, on a 97 % des déchets qui ont été valorisés ou recyclés, ce qui correspond à une collecte de presque 3 000 tonnes de déchets.

Sur les effluents, là aussi, comme pour les déchets, on a différents types d'effluents. Il y a des effluents radioactifs liquides ou atmosphériques, les effluents chimiques liquides, les effluents chimiques atmosphériques et les rejets thermiques, notamment sur la partie eau. Pour détailler un peu plus chacun de ces rejets : concernant les rejets d'effluents radioactifs, vous voyez ici que pour chaque gaz, on a une limite annuelle réglementaire, que l'on suit l'activité qui est rejetée, ce qui nous donne un pourcentage de la limite réglementaire pour chacun de ces gaz. Vous voyez que l'on respecte les valeurs limites de rejet tout au long de l'année. En tout cas, on les a respectées tout au long de l'année 2023. Et en tout cas, il s'agit de pourcentages très faibles par rapport aux limites annuelles réglementaires.

A propos des effluents liquides radioactifs, de la même façon, on suit les quatre effluents principaux. Nous avons les limites réglementaires et puis notre pourcentage des limites. On est un peu plus élevé en tritium, mais cela devrait baisser parce qu'avec le remplacement des générateurs de vapeur, si je ne me trompe pas Carlo, on aura de moins en moins de dispersion entre la partie primaire du générateur de vapeur puis la partie secondaire. Nous allons donc travailler sur l'amélioration des rejets du tritium. En tout cas, cela a toujours été effectivement notre combat d'être le plus bas possible en matière de rejets et de respect des limites réglementaires.

Concernant les effluents chimiques, nous suivons également les cinq effluents particuliers, notamment l'acide borique, acide borique qui est un composant du circuit primaire. Là aussi, on respecte l'ensemble des limites réglementaires de manière très forte, parce que l'on a quand même des quantités rejetées qui sont largement en deçà des limites réglementaires.

Pour les effluents chimiques à l'atmosphère, on n'a pas réalisé d'opération particulière ou exceptionnelle. Et pour le reste, cette fois encore, on respecte l'ensemble des valeurs réglementaires. Là encore, il s'agit de taux très faibles.

Sur l'aspect des rejets thermiques, on doit respecter une limite de 15°C maximale d'échauffement entre l'amont et l'aval. Nous l'avons respectée à 0,2°C près, mais en tout cas, l'objectif c'est effectivement de respecter cette limite des 15°C. Nous avons également un certain nombre de critères sur les températures en aval et la température à 50 mètres du milieu récepteur. Pour l'ensemble de ces paramètres, nous avons respecté ces limites réglementaires. Si je ne me trompe pas, concernant cet échauffement, et c'est noté, je crois que c'était effectivement au mois de mai 2023 que l'on avait atteint le 14,8°C.

A propos des gaz, des émissions de gaz à effet de serre, peut-être Carlo peut-il compléter, mais on a respecté en tout cas nos... Je te laisse le micro pour ce point.

M. LAPOUS.- Dans le cas présent, la comptabilisation en équivalent CO₂ est basée d'une part sur nos rejets en flux de frigorigène associés à leur pouvoir de réchauffement planétaire. Et puis, d'un autre côté, vous avez également nos consommations de carburant pour le fonctionnement de nos diesels, qui sont également comptabilisées au titre de la réglementation des échanges quota CO₂. Cela nous fournit après un global sur l'ensemble du site en équivalent CO₂, ce qui nous permet derrière de pouvoir arriver à cette somme de l'ordre de 2 400 tonnes d'équivalent CO₂.

M. LE HIR.- Concernant l'eau, on a baissé la consommation en 2023. Pour l'eau potable, on a effectivement baissé notre consommation en 2023 et on a cette même tendance en 2024. Sur la partie eau de mer, on est légèrement supérieur à notre prévisionnel et c'est lié au fonctionnement de nos installations. C'est un suivi qui est réalisé. Il ne s'agit pas d'une limite réglementaire, mais il s'agit d'une prévision et du coup un suivi. Et sur la partie d'eau douce, c'est essentiellement lié à l'indisponibilité de notre production de vapeur en tranche 2. Nous avons eu une tuyauterie qui a dû être isolée sur notre production de vapeur et, du coup, on a dû faire face avec la mise en service de chaudières auxiliaires. Cela fait partie de nos installations. Ces chaudières auxiliaires sont très consommatrices en eau pour pouvoir les alimenter et c'est ce qui a conduit à dépasser le prévisionnel d'eau douce que nous avons établi. Nous avons un prévisionnel de 700 milliers de mètres cubes et nous avons atteint 915 milliers de mètres cubes à la fin de 2023.

Ici, il s'agit de la surveillance de l'environnement, avec des échantillons que l'on réalise en permanence par les équipes de la centrale sur la radioactivité ambiante. Il y a aussi des prélèvements qui sont réalisés sur les différentes parties extérieures à la centrale. Il n'y a aucune valeur anormale qui a été mise en évidence sur l'ensemble de nos prélèvements, que ce soit sur le milieu terrestre ou sur les eaux de surface ou encore les eaux souterraines. De la même façon, pour le suivi des eaux souterraines, on surveille également les valeurs de pH avec les différents piézomètres que nous avons sur le site. Sur les 12 piézomètres installés, nous en avons un qui donne une valeur de pH de 11,6. Je crois que c'est là une valeur historique sur le site. C'est lié au fait que le piézomètre est installé sur un remblai de chaux, donc avec une valeur beaucoup plus basique que celle relevée sur les autres piézomètres.

Pour le reste, il n'y a pas de données particulières concernant notre suivi de l'environnement du côté de Flamanville 1&2 et 3.

Mme THOMINET.- Sur la page 11, concernant les rejets d'effluents radioactifs gazeux 2023, j'ai un petit peu de mal à comprendre le tableau, puisqu'entre les limites actuelles réglementaires, 4 plus 0,1, rejetés par exemple, 4,51 moins 0,1, ce qui fait une limite réglementaire. Mais je ne parviens pas à comprendre la façon dont on peut lire cette diapositive ? Ce n'est pas à la page 11, mais à la page 12. On dit que c'est dans la limite réglementaire, mais par rapport à l'activité rejetée et les limites annuelles réglementaires, j'ai du mal à comprendre le tableau.

M. LE HIR.- Effectivement, c'est l'écriture scientifique des chiffres, parce que 4,51, c'est 10 puissance moins 1. On multiplie donc par 0,1 la valeur. Mais quand on est à plus 0,1, c'est 10 puissance 1, donc c'est

10. C'est ce qui conduit au fait qu'il y a une valeur... Effectivement, il y a une (inaudible) entre les deux et on est sur du 1 % entre le plus 1 et le moins 1, parce qu'on fait x10 d'un côté et on divise par 10 de l'autre.

Mme THOMINET.- Si je peux me permettre, je garde le micro, monsieur le Président. Si on revient sur la consommation d'eau, on en avait déjà parlé, mais on parlait tout à l'heure de l'habitat et, là aussi, cela a une répercussion. Quand on voit en ce qui concerne l'eau douce, bien sûr, un prélèvement d'eau douce de quelques milliers de mètres cubes, même si vous connaissez l'explication, le fait que l'on constate cette augmentation est problématique, particulièrement à un moment où l'eau devient, même chez nous, un sujet critique. On est très vigilant en tant qu'élus sur ces points-là, puisque cela a une répercussion dommageable pour d'autres secteurs de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT.- C'est très important de rappeler la question cruciale de l'eau et des économies parce que, dans le cas présent, il y a quand même 200 000 mètres cube en plus.

M. VASTEL.- Je voulais demander une précision sur la dosimétrie. Vous avez dit que vous étiez en dessous de la norme pour tous les intervenants. Il s'agit donc d'EDF et des sous-traitants ?

M. LE HIR.- Oui, bien sûr. Notre suivi dosimétrique est bien valable pour EDF et nos partenaires industriels. Et quand un partenaire industriel s'approche des 12 mSv, il est affecté à d'autres opérations moins dosantes, de façon qu'il puisse respecter cette limite de 12 mSv. On prend une grande marge par rapport à la limite réglementaire des 20 mSv, mais cela concerne bien l'ensemble des intervenants en centrale nucléaire.

Mme HOVNANIAN.- Concernant ce prélèvement d'eau douce, on est quand même à 30 % de plus. C'est quand même assez énorme. Si je comprends bien, il n'y a pas de réglementation à propos de ce que vous avez le droit de prélever. Est-ce qu'on peut retourner sur la valeur d'échauffement, sur le tableau avec la valeur d'échauffement ? Alors : limite en vigueur, valeur maximale. Pouvez-vous nous dire plus exactement ce qu'est cet échauffement.

M. LAPOUS.- Cela correspond à la température du prélèvement de la source froide et puis le rejet dans notre milieu récepteur. Cet échauffement est lié à notre production électrique, à la puissance du réacteur. Et on est également réglementé pour cette température.

Mme HOVNANIAN.- Merci.

M. LAPOUS.- Pour revenir sur l'eau douce, effectivement, on est réglementé également sur nos prélèvements d'eau douce. On a donc dépassé notre prévisionnel lié à un fortuit technique. Pour autant, on n'a pas dépassé nos limites réglementaires.

M. le PRESIDENT.- Au passage, on va essayer de profiter de la fiscalité du couplage pour faire des investissements dans les micros.

(Rires dans l'assemblée)

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. La réponse vient d'être faite par EDF mais effectivement, tous les rejets, les rejets des centrales et les modalités de ces rejets, c'est-à-dire la manière dont EDF doit les réaliser, ainsi que les prélèvements d'eau, sont réglementés par des décisions de l'ASN, que l'on appelle les décisions « Limites et modalités ». Il y a la décision qui porte les limites et la décision qui porte la manière dont on le fait. Ainsi, concernant également les prélèvements en eau douce, il y a une limite sur la quantité d'eau que peut prélever la centrale de Flamanville. Vous avez deux types de limites. Je ne les connais pas pour Flamanville. Vous avez une limite en volume et vous avez une limite en débit. Vous ne pouvez pas prélever un volume supérieur à une certaine valeur. Mais vous avez aussi une valeur en débit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas prélever un débit supérieur à une certaine valeur.

M. le PRESIDENT.- Merci. Je reprends le cours de notre assemblée. On va aborder le point 7 de l'ordre du jour : l'Exercice sur la force d'action rapide qui a eu lieu et auquel plusieurs d'entre nous ont participé. Mais il y a d'abord une nouvelle question.

M. FOOS.- J'ai une remarque sur la planche 8. Pour reprendre ce que disait Mme THOMINET, plutôt que d'inscrire 4,00 plus 0,1, etc., pourquoi ne pas écrire 40, 11, 230, etc. ? Dans ce cas, tout le monde comprendrait. C'est un peu dommage. Je sais bien que vous ne faites pas cela pour camoufler les chiffres, mais ce serait plus clair pour tout le monde. Et on est quand même une Commission locale d'information destinée au public. Ensuite, on retrouve bien le pourcentage, bien sûr, on les retrouve, mais ce serait quand même plus simple.

Mme SCHNEBELEN.- Je fais régulièrement cette remontée.

M. FOOS.- Voilà, la Direction de la communication doit veiller à cela.

Mme SCHNEBELEN.- J'y veillerai

M. le PRESIDENT.- Ce serait effectivement très bien.

6. Exercice 2025 FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) : date et possibilité de participer à l'exercice ? (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- Concernant la Force d'Action Rapide, il y avait une question qui avait été posée lors du Bureau. Il y a eu une démonstration dans la Hague à laquelle quelques élus ont été conviés. Concernant cette Force d'Action Rapide Nucléaire, quand il y a des exercices, serait-ce possible d'inviter la CLI à les observer ?

M. LE HIR.- Il n'y a pas d'exercice avec la Force d'Action Rapide Nucléaire en 2025 sur le site de Flamanville 1 &2. On a fait le dernier il y a quelques mois. En septembre, on a effectivement effectué un exercice de déploiement de la Force d'Action Rapide lors d'un exercice Plan d'urgence interne. On a un prochain exercice national de crise qui est calé en octobre 2025. En plus des exercices... Je vous ai dit que l'on avait fait 11 exercices durant l'année 2023. On va avoir à peu près le même chiffre en 2025 et on aura dans le cadre de ces exercices un exercice national de crise qui fera l'objet d'une préparation soutenue, comme c'est le cas donc chaque fois. Bien évidemment, on n'a pas de visibilité et de connaissance sur le scénario, et c'est normal, parce que si on veut bien le jouer, il ne faut pas connaître le scénario à l'avance. On laisse les gens qui travaillent sur ce scénario travailler dans l'ombre.

Concernant la présence de la CLI, en général, je crois que vous êtes au poste de commandement, là où vous pouvez suivre l'ensemble des éléments de cette gestion de crise. Néanmoins, vous pouvez effectivement participer. Quand on participe, par exemple, au centre de crise local, ce n'est pas toujours simple de participer aux différents échanges ou aux différents exercices, notamment s'il n'y a pas la force d'action rapide qui déploie des éléments en parallèle. Quoi qu'il en soit, on trouvera les meilleures modalités pour que vous puissiez voir aussi comment se déploie la Force d'Action Rapide Nucléaire quand on sollicitera de nouveau la Force d'Action Rapide Nucléaire pour un exercice à Flamanville 1&2 et 3.

Et pour information, nous avons des équipiers de la Force d'Action Rapide qui sont mobilisés à Mayotte, en complément des équipes Enedis.

M. le PRESIDENT.- Avant que l'on ne parle de la campagne des comprimés d'iode, on va rester avec le maire de Flamanville sur la question de l'industrie. Il va nous dire un petit mot. Décidément, il y a un

investissement prioritaire à réaliser grâce à la fiscalité EPR. Monsieur le maire de Flamanville, vous avez la parole.

M. BRISSET.- Je suis Franck Brisset, maire de Flamanville. Ce n'est pas une question, c'est une information dont je vais vous faire part, un rappel : aujourd'hui, vendredi 20 décembre 2024, hasard du calendrier ou date bien choisie, toujours est-il que c'est un vrai clin d'œil à l'histoire. Vendredi 20 décembre 1974, M. Henri VARIN, maire de Flamanville depuis 1961 jusqu'à 1983, allait convoquer son conseil en soirée. A la majorité, avec un vote contre, plus un vote avec réserve, le conseil municipal se prononçait pour accueillir une centrale nucléaire sur son territoire. C'était il y a 50 ans. Du fait de cette délibération, Flamanville et son territoire allaient prendre un virage très important sur le plan du développement économique, mais du fait de leur décision, avec un impact irréversible sur son environnement, avec, je dirais, peut-être un sacrifice environnemental vis-à-vis de ses falaises, et cela allait participer à un développement de premier plan pour son territoire, à l'échelle du Cotentin mais aussi sur le plan national. Depuis, l'histoire a fait son chemin. L'année prochaine, en 2025, on fêtera les 40 ans de Flins. Et ce sera aussi en 2025 le 50^{ème} anniversaire du référendum : le 6 avril 1975, par référendum, la population flamanvillaise confirmait la décision de ses élus.

Nous aurons l'occasion en 2025 de revenir régulièrement, en tout cas à l'échelle flamanvillaise, sur ce qui s'est passé durant cette période, mais aussi sur toute cette trajectoire, sur toute cette évolution qu'a connue le territoire. Et cela me semble important de le rappeler ici, en CLI.

Je tiens également à remercier, M. le Président et Mme THOMINET, pour m'avoir permis, en tant que maire, de reprendre une place en tant que maire de la commune d'implantation au sein de cette Commission locale d'information. Merci à vous.

7. Point sur la fin de campagne d'iode (Préfecture)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons quitter la centrale elle-même et puis nous rendre aux alentours pour faire un point sur la distribution des comprimés diodes.

Mme PETITJEAN.- Merci, monsieur le président, on va être rapide. Un bref rappel du contexte : par instruction du 5 juillet 2024, il nous a été demandé de relancer en partenariat étroit avec EDF, évidemment,

puisque c'est EDF qui gère une bonne partie de l'opération, la distribution des comprimés d'iode, mais avec la subtilité suivante, le fait que nous avons lancé une campagne pour redistribuer des comprimés d'iode dans le rayon des 0 à 10 km autour des centrales, bientôt 5 km autour des installations nucléaires de base secrète, modulant le fait que le PPI de la centrale a, quant à lui, été élargi à 20 km.

L'objectif derrière cela est un retour des comprimés périmés dans les pharmacies et de rappeler à la population tout l'intérêt d'avoir les comprimés d'iode à la maison et ce que seraient les gestes et les bonnes pratiques en cas de situation de crise.

On vous a de nouveau indiqué les communes concernées par le rayon des 10 km, mais je ne vais pas les re-lister. Je veux signaler à nouveau que, dans ce cadre-là, que ce soit les 10 km ou les 20 km pour le PPI, qu'à partir du moment où il y en a un petit morceau d'une commune dans le rayon, elle est concernée dans son entier par la distribution.

Pour cette campagne concernant Flamanville, quatre pharmacies pouvaient distribuer et ont été dotées en comprimés d'iode. On avait fait le choix en début de campagne de démarcher une quatrième pharmacie pour faciliter la distribution auprès des habitants. Et la nouveauté de la campagne 2024, contrairement aux précédentes, est que la population, les habitants, peuvent se présenter dans une pharmacie sans présenter de quelconque justificatif de domicile, sans pièce d'identité. A leur simple demande, ils peuvent se voir remettre une boîte, une ou des boîtes, en fonction de la composition de la famille. Pour les établissements recevant du public, on conserve en revanche les bons de retrait, puisque cela nous permet ensuite d'avoir une visibilité sur les établissements qui sont allés chercher leurs comprimés d'iode.

À ce jour, d'après les retours que l'on a dans les pharmacies, sur les 7 300 boîtes qui avaient été distribuées dans les pharmacies, nous avons un peu plus de 5 000 boîtes qui ont été distribuées et retirées, 2 800 par les ERP et 2 243 précisément par la population. Après, si on extrapole, avec 2 200 boîtes, si on se dit que, dans un foyer, en moyenne, entre les familles et les célibataires, on est à trois personnes, on compte à peu près 7 000 personnes qui sont allées chercher leurs comprimés. C'est encore bien en dessous de la totalité. Néanmoins, c'est plutôt en progression par rapport à des campagnes précédentes.

Petit focus particulier, puisque le public prioritaire est essentiel pour la prise de comprimés d'iode si cela devenait nécessaire : ce sont les enfants principalement. On a travaillé avec les services de l'Éducation nationale et, à ce jour, l'ensemble des établissements scolaires qui étaient concernés ont bien récupéré leurs

boîtes de comprimés d'iode, où la commune les a et est en cours de distribution. Cependant, l'ensemble des établissements scolaires ont bien leurs boîtes et on a échangé également avec les services du Département pour ce qui relève de la petite enfance notamment. C'est pareil, il y a des démarches qui ont été menées pour garantir que ces établissements qui sont plus à risque que d'autres, du moins avec une population plus fragile, soient bien dotés. C'est donc là un vrai point positif et rassurant, puisque cela veut dire que nos populations les plus sensibles seront protégées.

Je m'éloigne un peu de Flamanville, mais en début d'année, on va entamer la deuxième étape de cette instruction que sera la campagne de distribution d'iode dans le rayon des 5 km de la base navale de Cherbourg. Là, c'est une grande première, puisque jusqu'à présent, le PPI de la base navale ne prévoyait pas de distribution aux populations extérieures. Ainsi, vous réentendrez tous parler de distribution d'iode.

Je précise également qu'à ce stade, les comprimés restent dans les pharmacies. Les retardataires qui ne seraient pas allés chercher leur boîte peuvent encore le faire.

Et dernière précision : l'objectif dans les années à venir est de changer de mode de fonctionnement pour la distribution d'iode, pour en venir à des distributions en permanence et au fil de l'eau, sans campagne avec tambour et trompette, si je peux dire, mais il s'agit vraiment que les gens qui arrivent sur un territoire n'aient pas à attendre et que l'on parvienne à communiquer finalement en routine sur l'importance d'avoir de l'iode à domicile quand on est dans le périmètre d'un PPI. Cela pourra peut-être faire partie des packs d'accueil des nouveaux arrivants pour les élus, avec la petite plaquette, pour aller tout de suite à la pharmacie chercher vos comprimés, plutôt que d'attendre une campagne dont on ne sait pas toujours quand elle va arriver.

M. le PRESIDENT.- Merci madame PETITJEAN. Y-a-t-il une question ?

Mme DRUEZ.- Merci. Justement et puisque c'est le sujet, une petite information : on a essayé sur la commune de La Hague d'associer les pompiers à la campagne d'iode. C'est-à-dire que les pompiers vont dans toutes les maisons pour le calendrier. A l'ANCCLI, cette distribution des comprimés d'iode qui s'effectue souvent de façon très chaotique constitue un sujet récurrent, et Yannick ne dira pas le contraire. Quant à moi, je crois à la politique par la preuve. Aussi, avec madame MAHIER et le commandant des pompiers de La Hague... Ce ne sont pas les pompiers mais bien l'amicale des pompiers, parce que, sinon, cela poserait éventuellement des problèmes syndicaux et autres. Donc, en passant par le biais de l'amicale, on a fait en sorte... Et j'entendais ce matin sur France Bleu un témoignage : ce matin, ils suivaient les pompiers dans les

maisons à Jobourg et les pompiers donnent un flyer, avec des dispositions à prendre et qui indique aussi où aller chercher les comprimés d'iode. Ainsi, cela arrive dans toutes les maisons de La Hague par le biais de l'amicale des pompiers.

On pourra vous faire un Rex pour savoir combien de personnes sont venues chercher les comprimés et savoir si cela a eu un effet ou pas. Voilà, c'était un petit témoignage.

M. le PRESIDENT.- Merci, Yveline, c'est une très bonne initiative.

Mme BURNOUF.- J'allais dire que le fil de l'eau, c'était le plus compliqué à gérer, mais a priori cela allait être le plus efficace, parce que l'on s'aperçoit que l'on a du mal. Et je voulais juste attirer l'attention sur un point de vigilance concernant tout ce qui est équipements touristiques, et plus précisément les propriétaires de gîtes, parce que je suis impliquée dans les labels Gîtes de France et Clévacances. On a tout le temps des remontées des propriétaires de gîtes qui demandent comment on fait, parce qu'ils ont entendu parler des pastilles d'iode mais ils ne savent pas comment faire. Il y a des associations comme Label Manche qui peuvent être assurées de la descente d'informations vers ces propriétaires. Il faut également impliquer les acteurs touristiques, parce qu'ils gèrent du flux en permanence, surtout en saison. En tout cas, on a toujours ces questions.

Mme PETITJEAN.- sur un certains nombres d'acteurs, nous avons envoyé des éléments aux offices de tourisme, aux chambres consulaires également pour sensibiliser un maximum.

Mme BURNOUF.- Eh bien, il faut continuer. (Rires).

Mme DRUEZ.- A la suite d'une réflexion de mon voisin, peut-être, me suis-je mal exprimée, mais les sapeurs-pompiers de l'amicale ne donnent pas les comprimés, mais donnent un flyer avec l'information et les lieux dans lesquels on peut aller les chercher. Voilà tout, parce que je ne voudrais pas que l'on dise des choses qui ne sont pas vraies dans cet organisme de transparence, et que l'on ne dise pas de bêtises.

M. le PRESIDENT.- Y-a-t-il une question ?

Mme GUILLEMETTE.- Je voulais juste dire qu'au-delà de la boîte de comprimé, ce qui est vraiment très important, c'est surtout le document qui est remis en même temps et qui donne toutes les bonnes pratiques à avoir, parce que le comprimé en soi, c'est bien, mais suivant l'âge que l'on a, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus utile. En revanche, tous les rappels concernant le fait qu'il ne faut pas aller

chercher ses enfants, qu'il faut rester calfeutré, etc., de mon point de vue, c'est quand même le plus important.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. C'est très juste et c'est aussi pourquoi on encourage, notamment nous, les maires, et sur tous nos supports d'information, à continuer d'aller chercher des comprimés, même s'il y a déjà 7 000 personnes, pour avoir en plus ce complément d'information absolument essentiel.

Mme PETITJEAN.- Signalez justement sur les bonnes pratiques et la sensibilisation à l'occasion de la journée de la résilience. Cette année, nous avons fait le choix dans les opérations portées par la préfecture, de se tourner vers les jeunes. Il y a eu deux interventions menées dans les collèges du secteur autour de « Préparer la valise familiale d'urgence », avoir une lampe de poche et des piles, mais pas des piles dans la lampe pour éviter qu'elles coulent, etc. Et aussi avec un focus sur le fait que vous êtes dans un collège qui est dans le PPI d'une centrale, et pour les sensibiliser de nouveau sur le fait d'aller chercher les comprimés d'iode. Il y a aussi l'idée de la gestion de crise et que la résilience familiale, cela se prépare. En général, les jeunes collégiens peuvent être de bons pourvoyeurs de messages auprès de leurs parents, pour leur expliquer que faire ensuite. On compte donc sur vous.

M. le PRESIDENT.- Merci, madame PETITJEAN. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Il n'y en a pas.

D'abord, je vous remercie beaucoup pour vos questions. Merci aussi de nous avoir titillés sur le fonctionnement du conseil départemental de la Manche. « *Work in progress* », comme disent les anglais, il faut toujours que l'on s'améliore et on va le faire grâce au recouvrement de nouvelles ressources humaines au début de 2025. On fera tout dans ce sens et pour essayer d'informer la CLI en direct.

Merci aussi à l'exploitant, à l'ASN, pour une communication qui, cette fois, et notamment en ce qui concerne les flyers, était vraiment de qualité, pour que tout le monde comprenne et puisse poser des questions, même les plus précises et les plus interpellantes. Merci beaucoup.

Avant de vous quitter, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. La prochaine CLI se déroulera le 25 février. En attendant, bon Noël, bonne fin d'année, et puis, on se retrouve en 2025.

Merci, et à bientôt.